



Le Ministre néerlandais des Finances, Onno Ruding (photo de gauche), a présidé le 6 avril la réunion de ses collègues européens à Ootmarsum (Pays-Bas). Son collègue français, Edouard Balladur (photo de droite), avait demandé une dévaluation de FF.

Réajustement au sein du SME

Le 6 avril 1986, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la CE se sont réunis à Ootmarsum aux Pays-Bas pour procéder au réajustement des cours-pivots au sein du Système Monétaire Européen.

Les modifications suivantes ont été décidées

DM :	+ 3,0 %
HFL :	+ 3,0 %
BFR :	+ 1,0 %
LFR :	+ 1,0 %
DKR :	+ 1,0 %
IR£ :	0,0 %
Lit :	0,0 %
FF :	- 3,0 %

La réunion, qui s'est tenue sous la présidence du ministre néerlandais Ruding, était convoquée à la demande du gouvernement français, qui avait sollicité une dévaluation du FF de 8 % par rapport au DM.

La discussion n'a pas été aussi simple qu'on l'avait espéré, et certains collègues ont même reproché au ministre français de se servir du mécanisme du SME pour obtenir une augmentation des prix agricoles pour ses agriculteurs et pour stimuler son économie. Ce raisonnement est difficile à comprendre vu la

complexité du fonctionnement du SME et des mécanismes des prix agricoles.

Qui y gagne ?

Chaque année, au début de la campagne, les prix agricoles sont fixés en ECU.

Lors des fluctuations des monnaies, ces prix sont en danger. Dans le pays membre qui dévalue, la re-conversion dans la monnaie nationale entraîne une augmentation des prix agricoles. Par contre, dans le pays qui réévalue, la re-conversion conduit à une diminution des prix. Pour pallier à ce déséquilibre sans immédiatement annuler l'effet du réajustement monétaire, des montants compensatoires monétaires sont instaurés dans le commerce intracommunautaire.

Lors d'une dévaluation, il s'agit de MCM négatifs. On prélève un montant sur les exportations et on aide l'importation. Pour les pays qui réévaluent, les MCM positifs signifient une aide à l'exportation, donc aux agriculteurs.

Lors des prochaines négociations sur les prix agricoles, les MCM devraient

être abolis. Ceci n'est pas un problème pour les MCM négatifs, parce que l'agriculteur reçoit des prix, en monnaie nationale, plus élevés. Par contre, la suppression des MCM positifs est ressentie comme une diminution du prix, ce qui, politiquement parlant, est difficile à faire.

C'est pour cette raison que le système a été changé en 1984. Le prix est exprimé en ECU, mais l'ECU au niveau de la monnaie la plus forte (c'est ce que l'on appelle l'ECU vert). Ceci a pour conséquence qu'il n'y a plus que des MCM négatifs. Si ceux-ci étaient supprimés lors des prochaines négociations sur les prix agricoles et que, par exemple, les prix étaient gelés au niveau actuel, cela signifie que les prix agricoles resteraient inchangés aux Pays-Bas et en Allemagne, mais augmenteraient de 6 % en franc français.

Stabilité

Le réajustement au sein du SME devrait introduire une période de stabilité qui mènerait vers la convergence des économies des Etats membres. Mais beaucoup reste à faire.

Les Grecs et les Britanniques ne font toujours pas partie du SME bien qu'on s'attende à un mouvement de ce côté-là.

Les Italiens, qui font partie du système, ont une position d'exception : contrairement aux autres Etats membres dont la monnaie peut flotter de 2,25 % au-dessus et en-dessous du cours-pivot, les Italiens ont obtenu à l'époque 6 %. Cette marge devrait pouvoir être réduite dans un proche avenir.

L'Espagne et le Portugal, qui étaient aussi représentés à la conférence, ne font pas encore partie du jeu puisque pour eux une période de transition est prévue. En 1989 une décision sera prise sur leur adhésion au SME. □

Dans ce numéro

- 2 Marchands de journaux
- 4 COMECON
- 6 Fondation Européenne
- 8 Problèmes budgétaires
- 9 Tugendhat
- 10 ERASMUS, YES, COMETT
- 12 Euroforum

Distribution sélective dans le domaine de la presse écrite



Dans EUR-info, numéro 101 (octobre 1985), nous avons publié l'analyse de l'Arrêt de la Cour de Justice du 3 juillet 1985 portant sur l'affaire AMP dans le domaine de la distribution belge des journaux et publications périodiques. La Cour a examiné les différents éléments de ce système à la lumière des règles de concurrence du Traité. Le 23 octobre 1985, le président du tribunal de commerce de Bruxelles a rendu son jugement sur la base de l'Arrêt de la Cour dans l'affaire qui opposait la s.a Binon à l'AMP. L'AMP, qui jouit d'une position de monopole dans la distribution, avait refusé la s.a. Binon comme point de vente de journaux et publications.

Question préjudicielle

Le président du tribunal de commerce de Bruxelles avait posé auparavant une question préjudicielle à la Cour de Justice au sujet de l'application des règles communautaires en matière de concurrence. Se référant à la réponse de la Cour, le président a jugé que l'AMP n'avait pas le droit de refuser de fournir, sous peine d'une amende

de 50.000 F par jour de contravention. Le président a ainsi appliqué non seulement le droit européen mais aussi le droit belge.

Notification

Dans l'entretemps, les ententes sectorielles incriminées avaient été soumises par l'AMP aux services de la Commission pour obtenir une exemption de l'interdiction de cartel. La Cour de Justice avait d'ailleurs déjà suggéré cette possibilité. Il faudra encore attendre quelques temps la décision de la Commission, mais le président du tribunal de commerce a refusé de surseoir à son jugement dans cette attente. Il a, entre autre, tenu compte des intérêts des parties en cause et des positions prises par la Commission devant la Cour de Luxembourg. Il ne faut pourtant pas exclure à priori l'éventualité d'une exemption par la Commission. Et tant qu'elle n'aura pas fait connaître sa décision, l'affaire de l'AMP ne sera pas terminée.

Cartel

Le président a estimé en l'occurrence que l'ensem-

ble des accords entre l'AMP, les éditeurs et les détaillants ainsi que le système de la distribution sélective faussaient le jeu de la concurrence, c'est-à-dire qu'ils étaient en contradiction avec l'article 85 paragraphe 1 du Traité. L'AMP est la matérialisation d'un cartel, indique encore le jugement, son objectif est d'organiser le marché de la presse de telle manière que certaines formes de concurrence en soient exclues. Par ailleurs, les critères appliqués par l'AMP sont purement quantitatifs (distance entre points de vente, assortiment minimum obligatoire). Selon la Cour de Justice, ces critères ne sont en principe pas compatibles avec les règles de concurrence, sauf si la Commission admet de faire une exception.

Pratiques déloyales

Du point de vue de la réglementation européenne sur les ententes, le refus de vendre ne peut se justifier de la part des AMP. Se basant sur cette réglementation et sur l'article 54 de la loi belge sur les pratiques commerciales, le président conclut qu'il s'agit ici d'une pratique déloyale.

Il aboutit d'ailleurs à la même conclusion en appliquant uniquement le droit belge. Ainsi, le président se réserve une porte de sortie dans l'éventualité où la Commission prendrait une décision favorable au système de distribution sélectif de l'AMP.

Liberté du commerce

Un des principes fondamentaux du droit belge est la liberté de commerce. Il en découle qu'un commerçant est parfaitement libre de fournir à qui bon lui semble et qu'il peut donc exclure certaines personnes. Selon le président du tribunal de commerce, ce principe n'est pas applicable lorsque le vendeur jouit d'une position de monopole ou d'oligopole et que l'acheteur souhaite acheter à des conditions raisonnables.

Dans une situation telle que celle-là, le vendeur ne peut refuser la fourniture arbitrairement ou sans motifs valables. Dans le cas présent, il s'agit, selon le président d'une position de monopole de l'AMP et d'une demande normale d'approvisionnement de la part de la s.a Binon. Le pré-

sident a donc jugé qu'il n'y avait pas de motif valable de refus.

Les produits de la presse

L'AMP justifie son refus par la nature même des produits de presse, comme le peu de souplesse de la demande et le problème du retour des invendus repris par les éditeurs. Ces caractéristiques auraient pour conséquence que la distribution n'est rentable que si le nombre des points de vente peut être limité d'une manière ou d'une autre. Le manque de souplesse de la demande par rapport à l'offre et l'augmentation du nombre de points de vente ne pourrait aboutir qu'à l'accroissement du nombre d'invendus et non à une hausse de la vente.

Pour le président, le problème des invendus ne se situe pas tellement dans le grand nombre de points de ventes mais dans le fait que le risque est reporté du détaillant sur l'éditeur. Cet

état de choses fait que le détaillant n'est pas stimulé à une promotion active et aura tendance à surestimer ses besoins. D'autre part, le choix immense de titres proposés contribue certainement encore à augmenter le nombre d'invendus.

Le président estime qu'il y a insuffisance de preuves pour considérer qu'il n'y a pas d'autre solution possible et donc pas de motif valable de refus.

Distance entre points de vente

Le critère de la distance séparant les points de vente n'est pas un motif suffisant pour refuser la fourniture. C'est en effet en contradiction avec les recommandations du Ministère des Affaires économiques et l'avis du Conseil des litiges économiques. En outre, en invoquant ce critère on va droit au protectionnisme des vendeurs en place, à la division du marché et à des entraves

insurmontables d'accès au commerce pour les nouveaux arrivants.

Abus

Le président, tout comme la Cour, condamne l'application discriminatoire faite par l'AMP de ses critères puisqu'elle facilite l'établissement de points de vente par des entreprises filiales. Ce faisant, l'AMP consolide encore sa position dominante sur le marché et abuse de cette position pour entraver l'installation de points indépendants.

L'attitude de l'AMP est donc contraire aux bonnes pratiques commerciales lorsqu'elle refuse la fourniture des journaux et publications périodiques à la s.a. Binon.

Conclusion provisoire

Pour être conforme aux règles de concurrence de la Communauté et de la Belgique, il faudra que le système de distribution des journaux et publications

périodiques soit aménagé. Pour que cette distribution reste rentable sans continuer à protéger les revendeurs locaux contre la concurrence, il semble nécessaire d'imposer aux points de vente des obligations plus commerciales et de leur laisser un plus grand risque commercial pour arriver à une distribution plus efficace à leur niveau. Il faut peut-être augmenter en contrepartie la marge bénéficiaire des vendeurs pour sauvegarder leurs revenus. En outre, du côté des distributeurs et des éditeurs, il faudrait prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de la distribution dans les maillons intermédiaires et ajuster plus rapidement les tirages à l'évolution de la demande.

Le problème des invendus doit pouvoir se résoudre sans maintenir plus longtemps le corporatisme des points de vente existants.

Eric Bodson

La lente gestation de la Fondation européenne

La mise en route de la Fondation européenne connaît des problèmes. Depuis l'accord signé par les Etats membres instituant sa création, quatre ans se sont écoulés. Quatre ans de tracasseries, de querelles de compétences et d'opposition larvée qui ont empêché jusqu'à présent son démarrage, mis à mal sa crédibilité et fait tomber de plusieurs crans l'enthousiasme du début.

C'était une belle idée, exprimée dans le discours de Léo Tindemans sur l'Union européenne en 1975 : l'Europe, au delà de ses réalités nationales et régionales multiples, a une identité somme toute commune à tous les peuples qui la composent. Il existe une dimension européenne, fondée sur un héritage culturel unificateur. Il faut donc que la perception qu'en a le citoyen européen soit approfondie.



Leo Tindemans

S'ensuivent une série de propositions qui connaissent d'ailleurs toutes des funérailles de première classe dans le cimetière déjà vaste des idées sur l'Europe. Toutes sauf une : la création d'une Fondation, conçue comme un moyen de renforcer cette conscience européenne par des contacts et des échanges fréquents.

L'idée séduit : la Commission convoque un groupe de travail composé de personnalités indépendantes qui rend son rapport en décembre 1977. Après cinq ans de discussions sur la formule juridique adéquate à adopter, il est finalement convenu de créer une Fondation par le biais d'un accord international réunissant les signatures de chaque Etat membre. Le 29 mars 1982 — date qui coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire du Traité de Rome — la Fon-

dation européenne voit officiellement le jour. Son siège est à Paris. Ses buts : accroître la compréhension mutuelle entre les peuples de la Communauté, promouvoir la connaissance du patrimoine culturel européen dans sa diversité et son unité, donner aux citoyens une perception plus directe et plus concrète des progrès vers l'Union européenne. Les activités envisagées sont, outre les échanges de personnes, l'information audiovisuelle, l'apprentissage des langues, la connaissance du patrimoine et sa conservation etc.

Sept sur dix

Il reste donc à soumettre l'accord aux divers Parlements nationaux. En quatre ans, sept Etats membres sur dix ont ratifié l'accord : le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et le Royaume-Uni. A Bonn, ce n'est plus qu'une question de temps et de procédure. Mais aux Pays-Bas et en Belgique, les problèmes débordent du cadre administratif ou institutionnel pour déboucher sur le terrain politique.

En Belgique, plusieurs raisons ont retardé l'examen des textes : — d'abord, si le Parlement a déjà ratifié l'accord, celui-ci doit être préalablement soumis aux Communautés culturelles, qui rassemblent les élus par appartenance linguistique, et qui ont droit de regard sur tout projet de loi ayant trait aux questions culturelles. Leur approbation est donc indispensable dans le cas de la Fondation. Or un différend est semblé-t-il apparu entre ces Communautés et le gouvernement, portant sur leur compétence à traiter des affaires culturelles avec les partenaires de la Belgique et en son nom, au sein des Conseils européens des ministres de la Culture par exemple. Le ministre des Affaires étrangères Léo Tindemans estimait que les attributions des Communautés culturelles étaient strictement internes et que seuls les re-

présentants du gouvernement étaient habilités à signer. Donc dans un premier temps, il y a eu la grogne des Communautés culturelles.

— Ensuite, il y a eu la dissolution du Parlement en 1985 et les nouvelles élections, puis la formation du nouveau gouvernement. Tout cela a encore accru le retard, d'autant plus qu'il a fallu representer un projet, le resoumettre à la Chambre et au Sénat — qui avaient déjà ratifié le texte précédent en 1984 — ainsi qu'aux Communautés culturelles. Celles-ci sont en train de l'examiner, et on attend leur accord fin juin ou en juillet. De plus leurs relations avec le gouvernement se sont assouplies et il semble qu'un modus vivendi ait été trouvé : au dernier Conseil européen de la Culture, les représentants des Communautés culturelles étaient en première ligne, tandis que le Ministre belge était tout simplement absent. Il ne devrait donc plus y avoir trop de problèmes pour la ratification à Bruxelles.

Amsterdam

Restent les Pays-Bas. Le cas est, cette fois, nettement plus clair : le Parlement de La Haye est franchement hostile à cette malheureuse Fondation. Raisons invoquées : elle fait concurrence aux attributions des institutions européennes, dans la mesure ou elle n'a pas été créée dans le cadre juridique communautaire, mais dans celui d'un accord international tout à fait classique. De plus, elle échappe au Parlement européen pour la même raison. Ensuite, elle coûte trop cher (pour tant, les quatre Mio d'ECUs qui lui ont été attribuée pour les trois premières années sont une goutte d'eau dans l'océan budgétaire communautaire). Enfin, reproche essentiel, elle concurrence la Fondation européenne de la Culture établie à Amsterdam depuis 1954. Celle-ci, à la différence de celle qui nous occupe, est privée et fonctionne sur le modèle des

fondations anglo-saxonnes du même type : financement ad hoc pour chaque projet envisagé, sponsoring etc. Dans l'esprit des créateurs de la Fondation — cru 1982 — il fallait donc éviter à tout prix le double emploi et créer des activités complémentaires à celles d'Amsterdam. En outre on pensait qu'une Fondation publique bénéficierait d'un rayonnement beaucoup plus large qu'une fondation privée qui, dans ce cas-ci, n'a pas le même support. Mais Amsterdam a beaucoup élargi ces dernières années le champ de ses activités et a fini par acquérir une certaine renommée internationale : outre des concerts ou des expositions, on pense au prix de la biennale européenne décerné à de jeunes artistes ayant, dans leur œuvre, le mieux exprimé leur idée de l'Europe.

La concurrence directe semble donc difficilement évitable entre les deux Fondations. Et devant les récriminations du Sénat, le gouvernement néerlandais a préféré retirer son texte et lorgne maintenant du côté belge ! En effet, si Bruxelles ratifie, la position des Pays-Bas deviendrait délicate dans la mesure où La Haye serait seule face aux neuf autres Etats membres. Et ceux-ci s'impatientent de plus en plus : les uns après les autres, ils nomment leurs représentants au Conseil d'administration de la Fondation à Paris, probablement pour accélérer un

processus qui n'a que trop tardé à s'enclencher. Quoiqu'il en soit, tout le monde est aujourd'hui bien ennuyé. Les uns parce que ça traîne, les autres qui ont une procédure interne à respecter et La Haye qui ne veut rien savoir, mais qui n'a pas envie non plus d'être montrée du doigt comme le mauvais élève de la classe.

Deux Fondations qui se regardent déjà en chiens de faïence... L'impasse est-elle définitive ? Un début de solution s'ébaucherait si l'actuel secrétaire général de la Fondation à Amsterdam, le belge R. Joris, était nommé représentant par Bruxelles au conseil de la Fondation de Paris, comme les rumeurs le laissent entendre. Trois Etats membres ont pour l'instant nommé leur représentant : l'Italie, le Royaume-Uni et la France. Et les bruits de couloir s'en donnent à cœur joie concernant les autres représentants et le futur secrétaire général : on parle de Raymond Joris, Maria Antonietta Macchiocchi (Italie), Jorgen Schlemann (journaliste danois) ou encore Axel Herbst, l'ex-ambassadeur allemand à Paris. Tout ça alors qu'on attend encore la ratification belge et qu'on ne sait pas quelle sera la position néerlandaise. Peut être est-ce un signe, après tout, que les choses sont en train de se débloquer.

Il serait en tout cas malheureux de voir un tel projet, échouer si près du but. □

Droit de séjour

Un citoyen européen ne bénéficie pas encore d'un droit de séjour illimité sur le territoire d'un autre état-membre de la Communauté. Pourtant, la CE a, dès 1979, proposé au Conseil un droit de séjour qui ne soit pas lié à l'une ou l'autre activité économique.

La Commission, répondant au député européen Karel De Gucht, rappelle que la question a été abordée à tous les niveaux, et

de manière approfondie, au Conseil, mais que la proposition de directive n'a pas encore été adoptée.

Le Conseil européen, lui-même, réuni à Milan les 28 et 29 juin 1985, avait regretté le retard enregistré dans la mise-en-œuvre des propositions formulées dans le premier rapport sur l'Europe des citoyens, parmi lesquelles la proposition susmentionnée.

Un budget européen qui appelle des choix

Si la cohérence et le respect des engagements ne sont pas devenus des mots vides de sens, la Communauté Européenne pourra résoudre ses difficultés budgétaires ; dans le cas contraire, elle va vers une crise grave qui dépasse de loin les questions financières pour englober tous les aspects de l'activité européenne. C'est ainsi qu'on peut résumer le „message” que le vice-président de la Commission, Henning Christophersen, responsable de la politique budgétaire a transmis aux Ministres au sein du Conseil, au Parlement Européen en session plénière et à l'opinion publique dans une conférence de presse.

Chacun doit prendre ses responsabilités. L'on ne peut pas espérer cette fois-ci que les choses puissent s'arranger d'elles-mêmes après quelques convulsions ou grincements de dents, ou que les difficultés restent limitées à quelques problèmes techniques, tels que des retards de paiement ici ou là, des reports d'engagements d'une année sur l'autre, certaines économies dans l'une ou l'autre dépense... Non, ces astuces comptables cette fois-ci ne serviraient à rien : ce qui est en jeu, c'est l'orientation même de l'activité communautaire ; les décisions budgétaires à prendre **détermineront ce que l'Europe fera ou ne fera pas à l'avenir** et diront si oui ou non les orientations définies ces dernières années au plus haut niveau (celui des Chefs de Gouvernements, avec l'appui du Parlement) se traduiront en réalité.

Il faut savoir ce que l'on veut, et faire coïncider les intentions et les déclarations avec les actes. La liste des „incompatibilités”, dressée par M. Christophersen devant le Parlement, est longue et significative et nous pouvons la résumer en quelques points :

1) On ne peut pas vouloir la Communauté à Douze, faire adhérer l'Espagne et le Portugal et leur promettre qu'ils ne seront pas



Henning Christophersen

„contribuables nets” au budget (engagement logique, car il serait impensable de demander aux nouveaux Etats membres de „payer pour les autres”), et ensuite refuser les crédits indispensables pour le fonctionnement de la Communauté élargie.

2) Si l'on décide que les Fonds structurels (destinés notamment à contribuer à réduire le chômage et les différences excessives de richesse et d'activité de région à région) doivent bénéficier d'une augmentation considérable de leur dotation, il faut payer la note lorsqu'elle arrive.

3) Si l'on adopte des prix agricoles donnés, on ne peut pas refuser les crédits nécessaires pour les respecter.

4) Si l'on réclame au niveau international la diminution du taux de change du dollar et l'on participe activement à l'action coordonnée visant à la réaliser, dans le but d'obtenir certains avantages économiques essentiels (comme la réduction des taux d'intérêts), il faut aussi être prêts à faire face aux dépenses supplémentaires qui en résultent automatiquement pour la politique agricole commune.

5) Si l'on invite la Commission à présenter des projets pour développer les efforts communs dans les domaines de la recherche et de la technologie, ceci implique nécessairement un certain coût. Et la liste pourrait continuer.

Incohérence

Un Ministre a reproché à la Commission une „euphorie de programmes nouveaux”, impliquant tous des dépenses supplémentaires, au moment où les crédits manquent même pour réaliser les programmes déjà prévus. M. Christophersen a pu répondre : toutes les propositions présentées représentent une réponse à une invitation explicite des Chefs de Gouvernement, ou du Conseil. Les engagements politiques pris au plus haut niveau doivent être tenus, sinon ils ne représentent que des phrases vides et rentrent dans la catégorie de la „rhétorique européenne” (aussi dangereuse, on commence à le savoir, que la rhétorique nationale).

La Commission préconise-t-elle alors la solution la plus simple et la plus commode, celle de réclamer de plus en plus d'argent et d'augmenter immédiatement le plafond des ressources propres disponibles ? Si c'était le cas, l'on pourrait lui reprocher de choisir la facilité. Mais ce n'est pas le cas. M. Christophersen a dit : si les mesures appropriées sont prises et si l'on respecte et l'on applique les propositions de la Commission, il est possible de rester cette année-ci à l'intérieur des ressources disponibles avec le plafond actuel, et de définir également pour 1987 un budget respectant ces limites. Ce n'est qu'à partir de 1988 que le plafond des ressources devra être déplacé vers le haut. Quelles sont les conditions nécessaires pour que ceci soit possible ? Voici les trois principales :

— approuver les propositions de la Commission pour les prix agricoles 1986-87, ou les modifier dans un sens qui n'en augmente pas l'impact financier pour les caisses communes. Le gonflement des dépenses agricoles d'année en année a été toujours provoqué par le Conseil qui (poussé par le Parlement Européen, qui

l'invitait même à aller plus loin dans les dépenses) a, chaque année, introduit par ses décisions des coûts supplémentaires ;

— suivre la Commission également dans ses indications concernant l'écoulement progressif des stocks agricoles et leur dévalorisation dans le budget (sinon le coût, inévitable, pèsera entièrement sur les budgets successifs) ; ces stocks perdent de leur valeur, se détériorent, ne peuvent être écoulés qu'à des prix nettement inférieurs à leur coût ; si l'imprévoyance de certaines décisions agricoles les a gonflés outre mesure, il faut faire face à la situation ;

— commencer à honorer les engagements souscrits depuis 1981 en matière de Fonds structurels ; chaque année, les engagements dépassaient les paiements, avec le résultat que les premiers s'accumulaient ; l'autorité budgétaire (Conseil et Parlement) a manqué de cohérence et de rigueur budgétaire, et pour rétablir l'équilibre il est à présent indispensable que pendant quelques années les paiements dépassent les engagements nouveaux.

Rigueur

Cette politique de rigueur permettrait, nous l'avons dit, de maintenir les dépenses de l'année en cours tout juste dans les limites des recettes disponibles. L'indispensable budget supplémentaire que la Commission présentera en mai/juin (et qui devra tenir compte des répercussions de la chute du dollar des „remboursements” qui d'après les règles en vigueur sont dus au Royaume-Uni, à l'Espagne et au Portugal ainsi que d'une partie des paiements des Fonds structurels) sera établi de manière à ne pas dépasser le plafond des ressources, et il permettra une première phase d'assainissement. Ainsi, il serait possible de maintenir également le budget 1987 à l'intérieur des recettes et

de poursuivre l'œuvre d'assainissement. Ensuite, en 1988, les dépenses devraient augmenter pour commencer à mettre en œuvre les nouveaux programmes de recherche et les autres projets requis par les Chefs de Gouvernements (programmes et projets à approuver auparavant, bien entendu, à partir de cette année-ci, mais qui ne commenceront à entraîner des dépenses

significatives que d'ici deux ans), ce qui rendra indispensables des ressources supplémentaires.

Cette voie là, est la voie de la rigueur, du respect des engagements et surtout du respect des ambitions : l'ambition d'une Communauté qui fasse face au défi industriel et scientifique des Etats-Unis et du Japon ; l'ambition d'une Communauté qui

coopère activement à la réduction progressive du chômage ; l'ambition d'une Europe ouverte et généreuse vers le tiers monde. Sera-ce effectivement la voie que suivront les Gouvernements nationaux et les autorités budgétaires ? Ou bien certains gouvernements se préoccupent-ils exclusivement de réaliser des économies momentanées et apparentes ? L'autorité budgétaire cède-

ra-t-elle à la démagogie et au chantage des groupes de pression agricoles ? Les promesses des Chefs de Gouvernement seront-elles oubliées ?

De la réponse à ces points d'interrogation dépendra en bonne partie le sort futur de la Communauté.

Ferdinando Riccardi

Christopher Tugendhat : „Essayer de comprendre l'Europe”

„Nous étions tous assis sur des chaises dorées, sauf le roi des Belges et le président Mitterrand, seuls chefs d'état à s'être vu attribuer une sorte de trône... A la Communauté, rien ne commence jamais à l'heure et pendant que nous attendions, j'étais frappé par le fait que le président Mitterrand avait déjà pris cette aura d'inaccessibilité caractéristique des présidents français, alors qu'il n'était pas en fonction depuis un an. Il se tenait légèrement en retrait des salutations et des souvenirs évoqués tout autour de lui. Mme Thatcher s'était habillée en noir et cela lui donnait un air effrayant. Nul doute que son esprit voguait déjà dans les méandres du prochain débat budgétaire britannique qui devait commencer cette après-midi là. ... Le chancelier Schmidt, comme à l'accoutumée dans les cérémonies officielles, faisait peu d'effort pour masquer son impatience provoquée par ce tumulte. Mais contrairement à ses habitudes, il ne prisait pas de tabac sur le dos de sa main... passe-temps qui ne manque pas de déconcerter dans les réunions. Les allocutions furent pratiquement inconsistantes pour la plupart. Comme souvent, elles parlaient du bon vieux temps sans proposer de réelles ouvertures de perspectives pour l'avenir.”



CHRISTOPHER TUGENDHAT
MAKING SENSE OF EUROPE

CHRISTOPHER
TUGENDHAT
MAKING SENSE OF



„Lorsqu'ensuite nous primes le chemin du palais royal pour le déjeuner, je ruminais le peu d'inspiration que m'avaient suscité ces événements. Il pleuvrait, c'était un finale approprié”.

C'est ainsi que Christopher Tugendhat décrit le 29 mars 1982, jour de printemps brumeux au cours duquel la Communauté européenne fêtait à Bruxelles ses noces d'argent. Tugendhat observe ces événements avec l'oeil du participant et la plume du journaliste. Il a d'ailleurs l'expérience des deux. C'est en qualité de vice-président de la Commission Européenne qu'il a participé à la cérémonie, fonction qu'il a exercé de 1981 à 1985. Avant cela, il avait été pen-

dant quatre ans Commissaire européen au Budget et antérieurement, chroniqueur au Financial Times.

De vieux routiers

L'expérience qu'il a accumulée au cours de toutes ces années, il l'a rassemblée dans un livre dont provient l'extrait ci-dessus. „Making sense of Europe” que l'on pourrait traduire librement par „Essayer de comprendre l'Europe”. C'est pour tenter de déceler ce qui n'allait pas dans la Communauté et comment y remédier, que Tugendhat s'est décidé à écrire ce livre. „Lorsque je suis arrivé à Bruxelles, les vieux routiers en place m'avaient prédit que je partirais profondément

frustré. Ils ont eu raison. La vie au sommet de la Communauté ressemble trop à un travail de Sisyphe : pousser sans fin une pierre sur une colline et sitôt qu'on arrive près du sommet, la pierre échappe et dégringole. Cependant, ce n'était pas aussi désespérant que pour Sisyphe. Et Tugendhat d'ajouter : „On obtenait tout juste assez de résultats pour garder le courage de poursuivre... Tant que je suis resté à Bruxelles, ma conviction de la nécessité de la Communauté n'a fait que se renforcer, mais j'étais tant aussi convaincu qu'elle devrait se convertir en une Union capable de répondre aux besoins et aux aspirations des états et des nations qui la composent”.

Mariage

Dans son livre „Making sense of Europe”, Tugendhat examine en détail le fonctionnement des diverses institutions communautaires, les obstacles sur lesquels elles butent et la manière dont on peut y remédier.” Il ne faut pourtant pas trop en attendre... Un cadre institutionnel meilleur est nécessaire mais insuffisant pour donner à l'Europe une chance de s'organiser d'une manière adaptée au 21ème siècle... Les attentes irréalistes hypothèquent tout mariage.”

Dans le mariage européen, il y aura toujours des querelles et des réconciliations, les remises à plus tard et les impasses resteront d'actualité.

Comme dans un vrai mariage, les partenaires européens ne démarrent pas avec une ardoise propre ; ils ont tous leur passé commun et personnel. La politique agricole commune constitue le gros morceau du patrimoine ; elle doit donc se voir accorder une priorité, estime l'ancien Commissaire. Il plaide pour une action radicale : „La solution la plus logique serait d'abaisser les prix garantis qui soutiennent le marché, à un niveau beaucoup plus proche de celui des cours mondiaux.”

En se basant sur sa propre expérience Tugendhat déclare que c'est pratiquement irréalisable. „C'est pourquoi, il faudra tendre vers une action en matière

de prix, combinée à l'imposition de quotas aux producteurs. En outre, les fonds disponibles au budget communautaire pour soutenir les exportations, doivent être restreints. D'autre part, certains agriculteurs, pauvres ou petits, pour lesquels il n'existe pas d'alternative d'emploi, doivent bénéficier d'une aide, tant pour des raisons sociales que pour éviter le dépeuplement des campagnes.”

Christopher Tugendhat ne s'attend pas à ce que les ministres de l'agriculture parviennent à eux-seuls à un accord sur l'ensemble. C'est pourquoi ils devront tenir compte dans leurs discussions, des recommandations de leurs collègues des finances. Dans la situation actuelle, l'unité européenne subira des pressions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Echternach

Tugendhat développe également des propositions en matière de marché intérieur, de politique extérieure commune, et attache beaucoup d'importance aux symboles tels que le drapeau européen, le passeport et pourquoi pas un timbre poste européen. Toutes les réformes ainsi proposées dans les détails ont-elles une réelle utilité ? L'ancien Commissaire n'en doute absolument pas :

„Les vieux états nations d'Europe ainsi que certains de leurs jeunes frères ont trouvé le moyen de vivre et de travailler ensemble dans un seul système politique, imparfait et incomplet mais malgré tout un véritable système politique.” „On peut avancer de deux façons. La première consiste à regarder de temps en temps par-dessus son épaule pour mesurer la distance parcourue ... La seconde est celle des

efforts constamment renouvelés, qui mène, malgré les contretemps et les échecs répétés, à l'accomplissement d'objectifs spécifiques. En fait, la manière dont progresse l'Europe ressemble à la procession d'Echternach : trois pas en avant, deux pas en arrière ...”

„Comme l'indique la déclaration Schuman, l'Union doit être mise en place par des réalisations concrètes apportant une solidarité entre les pays et les peuples concernés”. Au stade actuel, selon Tugendhat, il est impossible et d'ailleurs peu souhaitable de présager dans quelle direction ira l'Europe. „Comme la Communauté est une construction originale, la forme qu'elle adoptera le sera probablement aussi.”

Making Sense of Europe, 240 p. Edité par Viking Publicity Office, 536 King's Road, Londres SW10 0UH, Grande-Bretagne, tél. : 1.351.2393. Prix de l'ouvrage : £ 9,95.

Les étudiants sur les routes de l'Europe

Grâce à COMETT, ERASMUS et YES — trois programmes concoctés par la Commission de Bruxelles — les jeunes vont bouger et une nouvelle génération d'Européens verra le jour. Plus souples que leurs aînés, conscients des mutations en cours et proches des réalités européennes, ils seront les décideurs de demain. Peut-être les artisans du renouveau communautaire.

Dès 1987, une véritable stratégie européenne devrait donc permettre d'accroître la mobilité des étudiants et des jeunes en général. Faute de moyens, les Etats membres avaient relégué ce projet au second plan. L'édification de „l'Europe des citoyens” le remet à l'ordre du jour. Avec ces trois programmes, la Commission européenne se propose d'instaurer un cadre favo-

nable aux échanges en accordant notamment des bourses pour des séjours à l'étranger. Immersion totale qui permettra aux nouvelles générations de mieux connaître leurs partenaires et de rechercher spontanément leur collaboration.

Première cible visée : les six millions d'étudiants et les trois mille six cents universités de la Communauté. C'est à eux que s'adressent COMETT (programme communautaire d'éducation et de formation dans le domaine des technologies couvrant la période 1986-1989) et ERASMUS (programme d'action de la Communauté européenne en matière de mobilité des étudiants — 1987/1992 —).

Si l'Europe des Douze veut affronter la concurrence internationale, elle doit faire bloc, exploiter pleinement les potentialités

d'un marché intérieur de 320 millions de consommateurs — annoncé pour 1992 — et disposer de ressources humaines de haut niveau. Pour l'heure, la coopération européenne est quasiment inexistante, „moins d'un étudiant sur cent effectue une période d'études dans un autre pays de la Communauté, la mobilité estudiantine est inférieure à ce qu'elle était à l'époque d'Erasmus (1469-1536)” notait Peter Sutherland, alors commissaire responsable de l'Education et de la Formation professionnelle. D'où la volonté politique des Douze de renouer avec la tradition humaniste.

Conscients de l'urgence, les ministres européens des Affaires sociales n'ont d'ailleurs pas hésité longtemps avant de donner le feu vert à COMETT, un programme concernant la

formation aux nouvelles technologies qui s'inscrit dans la droite ligne des actions ESPRIT, BRITE ou RACE. Résultat : d'ici à 1989, 10.000 étudiants, des centaines d'universitaires et de cadres du secteur industriel effectueront des stages de plusieurs mois dans des entreprises ou des établissements d'enseignement supérieur situés dans un autre pays de la Communauté.

Complément de COMETT, le projet ERASMUS devrait être approuvé début juin par les ministres compétents des Douze. Objectif fixé pour 1992 : qu'au moins 150.000 étudiants passent chaque année une période d'études dans un autre Etat membre.

Quant au dernier-né, le programme „YES pour l'Europe”, il vise à stimuler les échanges dans la



tranche d'âge des 16-25 ans, lycéens, étudiants, travailleurs ou chômeurs, tous sont concernés. Dans les trois années qui viennent, 80.000 jeunes pourront effectuer des séjours d'au moins une semaine dans un autre Etat membre afin de „se frotter aux réalités économiques, sociales et culturelles du pays visité”, précise Manuel Marin, Vice-président espagnol de la Commission et nouveau responsable des Affaires sociales, de l'Education et de la Formation professionnelle. Inscrit dans la logique de l'action communautaire, YES devrait être approuvé sans difficulté majeure par le Conseil.

COMETT ou l'osmose université/industrie

Pour relever les défis de la révolution en cours, la Communauté doit renforcer la coopération entre universités et industries et adapter ses systèmes

d'éducation et de formation aux besoins à long terme du secteur productif.

Actuellement, le manque de personnel qualifié freine l'introduction des nouvelles technologies et compromet la position concurrentielle de la C.E.E. Selon une enquête récente réalisée dans le secteur de la micro-électronique, la pénurie affecte plus de la moitié des entreprises européennes (55 % en République fédérale d'Allemagne, 51 % en France et 45 % au Royaume-Uni).

Principaux responsables de ce problème à la fois quantitatif et qualitatif : les établissements d'enseignement supérieur qui ne forment pas suffisamment de diplômés — sur un million d'habitants, le Japon compte chaque année 630 nouveaux ingénieurs, les Etats-Unis 350 et l'Europe seulement 260 — et les entreprises qui ne disposent pas de systèmes de formation et de recyclage adéquats. Enfin, faute de colla-

boration entre les universités et le monde du travail, les industries nationales se plaignent de la spécialisation à outrance et du savoir trop théorique des jeunes diplômés.

COMETT se propose de remédier à ces carences en deux temps. Dotée d'un budget de 80 Mécus, la première phase (1986-1989) permettra de développer un réseau européen d'associations universités/industries pour la formation -AUIF-, de lancer des programmes communautaires d'échanges transnationaux d'étudiants, de professeurs et de cadres d'entreprises, de mettre en œuvre des projets conjoints de formation respectant les besoins des entreprises et de favoriser les échanges d'expériences.

De 1987 à 1989, quelque 10.000 étudiants — 2.000 en 1987, 3.000 en 1988 et 5.000 en 1989 — recevront une allocation d'environ 4.000 Ecus et seront placés dans des entre-

prises de pointe appartenant à un autre pays de la Communauté pour une durée allant de six mois à un an. Même schéma pour les 350 universitaires et les 350 cadres d'entreprises qui effectueront des stages de six mois hors de chez eux.

COMETT prévoit aussi de s'intéresser de près aux différents systèmes d'enseignement à distance qui font intervenir les nouvelles technologies en combinant l'étude à domicile, le travail de groupe et un matériel didactique sophistiqué — bandes magnétiques, cassettes vidéo, programmes radiodiffusés et ordinateurs.

La seconde phase (1990-1992) visera essentiellement à consolider les acquis et à élargir les actions, en étendant l'expérience à d'autres pays de la Communauté, en renforçant la dimension européenne des AUIF et en lançant de nouveaux projets conjoints de formation dans l'industrie.

Suite à l'intérêt que suscite déjà COMETT, la Commission européenne envisage de proposer un nouveau programme baptisé DELTA et destiné à améliorer les outils de l'enseignement — application de l'intelligence artificielle.

ERASMUS : Mobilité étudiante

Héritier des multiples expériences pilotes de coopération universitaire conduites depuis 1976, le programme ERASMUS se propose de faire décupler en six ans les échanges d'étudiants en Europe. Contrairement à COMETT, ERASMUS ne concerne pas seulement les relations entre industries et universités mais tout l'éventail des disciplines „de la médecine aux arts, de l'économie à l'histoire”.

En 1985, la Communauté n'a alloué que 3.000 bourses dans le cadre des programmes d'échanges. Mais les structures sont en place. En 1992, au moins 10 % des étudiants européens pourront étudier durant une année universitaire dans un autre pays membre. De 1987 à 1989, 44.000 bourses seront accordées — 40.000 d'un montant de 2.000 Ecus et 4.000 de 5.000 Ecus.

Les „boursiers ERASMUS” seront 5.500 en 1987, 11.000 en 1988 et 27.500 en 1989. De plus, des allocations de quelque 20.000 Ecus seront octroyées pour soutenir des séminaires intensifs n'excédant pas un mois et réunissant des étudiants talentueux.

Second volet d'actions prévues dans le cadre du programme ERASMUS : la mise en place d'un réseau universitaire européen qui regroupera 600 universités en 1987 et 1.700 en 1989, chacune recevant une aide annuelle moyenne de 10.000 Ecus.

Autre élément primordial susceptible de favoriser la mobilité étudiante : la reconnaissance académique des diplômes acquis à l'étranger. Dans cette perspective, ERASMUS partici-

pera au financement d'un système expérimental de reconnaissance des diplômes et de crédits académiques (unités capitalisables transférables), d'un réseau de centres nationaux d'information sur la question et au développement de curricula communs qui concerneront 250 universités européennes en 1989.

Au chapitre des mesures complémentaires qui bénéficieront de l'aide communautaire, citons des visites préparatoires effectuées par le personnel des universités, et des contacts entre enseignants — cycles de conférence et échanges bilatéraux. Enfin, la Communauté décernera chaque année le prix ERASMUS : 20.000 Ecus répartis entre une université particulièrement active et les douze étudiants les plus brillants.

Budget prévu pour la première phase 1987-1989 : 175 millions d'Ecus. Si le Conseil prend sa décision dans les délais prévus, le programme ERASMUS devrait être opérationnel dès 1987.

Oui à l'Europe

Comme les deux précédents programmes, YES fait l'objet d'un réel consensus au sein des instances communautaires. A Stuttgart et à Milan, les chefs d'Etat et de gouvernement ont unanimement réclamé des propositions d'actions „stimulant les échanges de jeunes”. Avec YES, c'est chose faite et les responsables politiques des Douze disposent d'un projet cohérent.

Depuis une vingtaine d'années, l'Office franco-allemand pour la jeunesse est particulièrement actif en la matière. Il finance chaque année quelque 120.000 échanges. De son côté, le Royaume-Uni a mis sur pied des structures comparables avec l'Allemagne et avec la France. Quant à la Communauté, elle s'intéresse depuis 1963 aux échanges de jeunes travailleurs. Restrictions budgétaires obligent, en 1985, seulement 1.400

jeunes ont bénéficié de cette possibilité.

Par son ampleur, le programme Yes n'a évidemment aucune commune mesure avec les actions limitées menées au plan européen. Privilégiant les échanges directs qui absorberont 80 % des 30 millions d'Ecus prévus pour une période de trois ans, YES permettra à 80.000 jeunes de tous horizons d'effectuer un séjour d'au moins une semaine dans un autre Etat membre. Les

20 % restants seront employés à financer des activités d'information ou à aplanir certains obstacles administratifs qui entravent la mobilité.

Ce programme ambitieux devrait inciter les Etats membres à augmenter le volume des crédits alloués au niveau national et donner un nouvel élan à l'indispensable brassage des générations montantes.

Adeline Baumann

Le marché libre de la télévision

La Commission a adopté les principes généraux de sa proposition d'établissement d'un marché libre unique de la télévision. L'accord final est basé sur l'avant-projet de la Commission datant de 1984, „La télévision sans frontière”. Il envisage la suppression des restrictions nationales et prévoit des transmissions dans toute l'Europe. Le choix des spectateurs serait donc accru, puisqu'ils pourraient choisir entre les programmes nationaux comme actuellement et des programmes faits et transmis à partir des autres Etats membres. Parmi les points importants de la proposition de la Commission, mais qui devront encore être débattus par les autres institutions, se trouvent un quota de programmes venant de la CE, des limites aux quantités de publicité transfrontalières, et des taux minima de dépenses pour le secteur indépendant de production.

Au cours d'une conférence de presse, Lord Cockfield, chargé du marché intérieur, a mentionné un quota de 30 % de programmes produits dans la Communauté qui devrait être respecté par les Etats membres. Ce quota inclut bien entendu les programmes produits dans l'Etat membre lui-même. La proportion actuelle est en moyenne de 80 %. Trois ans après la création du marché unique, le quota serait porté à 60 %. Un tel système, a souligné Lord Cockfield, garantirait un marché pour les pro-

grammes produits dans la Communauté et servirait de „stimulant” pour l'industrie européenne.

Une limite de 15 % sur le temps de publicité, y compris dans les programmes, serait appliquée aussi dans toute la Communauté. Mais elle ne s'appliquerait qu'aux programmes destinés à être transmis d'un Etat à l'autre. Le Commissaire a souligné que les Etats seraient autorisés à dépasser cette limite pour les programmes internes au pays. De même, les Etats n'autorisant pas pour le moment la publicité sur leurs chaînes pourraient poursuivre cette politique, tout en respectant la limite communautaire pour les programmes venant des autres Etats membres.

Le secteur indépendant retirerait aussi des avantages des plans de la Commission. 5 % des dépenses totales consacrées aux programmes devraient aller aux producteurs indépendants. Lord Cockfield a donné l'exemple de CHANNEL 4, la chaîne indépendante britannique, pour illustrer l'intérêt de ce secteur. Depuis la création de la chaîne, a-t-il déclaré, plus de 300 petites compagnies indépendantes de production ont été créées pour fournir des programmes à cette chaîne, créant des revenus et des emplois, mais aussi des idées neuves pour les programmes dont ont profité les compagnies déjà établies comme les spectateurs.

Les deux Europes renouent le dialogue

Bruxelles. — Le dégel semble s'installer dans les relations, jusqu'ici plutôt figées, entre la Communauté européenne et le COMECON, qui regroupe l'Union soviétique, six autres pays communistes de l'Europe de l'Est ainsi que Cuba, le Vietnam et la Mongolie. Il est même peut être un peu excessif de parler de relations d'ailleurs.

Il ne fait pas de doute que les derniers développements marquent une certaine détente dans les tensions politiques entre l'Est et l'Ouest. Après cinq années de silence, les deux blocs commerciaux recommencent à communiquer.

De plus, il semble qu'un changement de politique se soit produit à Moscou, rapprochant la position du COMECON dans les négociations de celle que la Communauté a défendu pendant des années d'intenses négociations entre 1976 et 1980.

Les premiers contacts entre les deux organisations avaient été établis à l'automne 1974. Avec ses interruptions longues et fréquentes, ce menuet subtil n'était pas arrivé jusqu'ici à des résultats concluants. La principale pierre d'achoppement a toujours été l'objectif du COMECON d'obtenir la signature d'un accord cadre prévoyant entre autres la surveillance des relations commerciales bilatérales entre la CE et les membres individuels du COMECON.

La CE a toujours rejeté ceci, en soulignant que le COMECON ne possédait pas de politique commerciale commune ni d'instruments communs dans ce domaine alors que la Communauté disposait des deux.

En fait depuis 1973 c'est la CE et non plus ses membres individuels qui négocient les accords commerciaux avec les pays tiers. A cette époque, la CE avait d'ailleurs proposé de conclure de tels accords individuellement avec les membres du COMECON.



Le bâtiment du COMECON à Moscou

Ceux-ci avaient refusé car ils ne reconnaissaient pas juridiquement la CE.

Bilatéral

L'attitude de la Commission de la CE a toujours été de vouloir avoir les pays membres du COMECON comme interlocuteurs directs plutôt que d'utiliser le COMECON comme une sorte d'intermédiaire. Une des raisons était qu'un contrôle du COMECON (et donc des Soviétiques) s'établirait sur les relations entre la Communauté et les membres individuels de l'organisation, dont certains avaient exprimé clairement, au cours de contacts informels, qu'ils ne souhaitaient pas ce contrôle. Une autre raison

était les différences de structure et de rôle entre les deux organisations.

Au fil des années, la Roumanie, souvent encline à faire montre de son „indépendance” vis-à-vis du monde soviétique, a conclu un accord commercial avec la CE. De plus, des accords ad hoc ont été passés dans les secteurs de la sidérurgie et du textile de même qu'avec la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne. Ces accords n'ont pas changé essentiellement le statut de non-reconnaissance diplomatique entre ces pays et la CE.

Si des changements étaient bien en train de se produire (et il est très probable que le processus ne sera pas rapide), ils ne

conduiraient certainement pas à une expansion rapide des échanges qui existent actuellement dans les deux directions. Mais est-on réellement à la veille d'un tel changement ?

Sans tomber dans un optimisme outrancier, on peut tout de même dire que les signes sont plus prometteurs qu'auparavant. Laisant de côté certains „signaux” antérieurs, on peut retenir les événements suivants :

— s'adressant au Premier ministre italien, Bettino Craxi, à l'époque président en exercice du Conseil des Ministres de la CE, le secrétaire du Parti communiste Mikhail Gorbachev avait souligné, le 30 mai 1985, que le moment était venu d'organiser avanta-

geusement les relations économiques entre la CE et le COMECON.

— deux semaines plus tard, la Commission de la CE recevait une lettre du Secrétaire général du COMECON, Viatcheslav Sytchov, dans laquelle il proposait l'établissement de relations entre le COMECON et la CE et la signature d'une déclaration commune CE-COMECON.

— répondant à cette lettre, fin juillet, la Commission s'était déclarée prête à reprendre le dialogue, tout en soulignant que quelque soit le cadre qui pourrait être créé pour les relations CE-COMECON, il ne devrait pas influencer sur les relations bilatérales existantes ou futures entre la Communauté et les pays membres du COMECON.

— dans sa réponse, fin septembre, M. Sytchov avait admis que la signature d'une telle déclaration et le développement de la coopération entre les deux organisations pourrait créer les prémices favorables à des relations directes entre la CE et les membres individuels du COMECON, y compris la signature d'accords appropriés entre la CE et les pays du COMECON intéressés.

— après avoir réfléchi à sa réponse pendant quatre mois, la Commission a signifié au COMECON, fin janvier, qu'elle était préparée à travailler à l'établissement de relations officielles et à examiner l'idée d'une déclaration commune. Mais en même temps, elle estimait qu'il ne serait pas très logique d'établir des relations entre les deux organisations alors qu'il n'existait pas de relations officielles entre la Communauté et les pays membres du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle). Donc, déclarait la Commission, elle s'adressait aux gouvernements des pays membres du COMECON pour avoir leur opinion sur la normalisation de leurs relations avec la Communauté. Dans ses lettres aux ministres des Affaires étrangères des

pays du COMECON, adressées au même moment que sa réponse au COMECON lui-même, la Commission soulignait l'intérêt de la Communauté pour une amélioration globale des relations est-ouest en Europe, et s'enquérissait de l'attitude de chaque gouvernement envers la normalisation des relations bilatérales avec la Communauté. „Normalisation” signifiant, aux yeux de la Commission, accrédi-ter tout d'abord une mission auprès de la Communauté, comme la plupart des pays du monde l'ont déjà fait. Jusqu'ici en effet, aucun pays du COMECON, pas même la Roumanie, n'a encore une telle mission.

Espoir fragile

Si l'on considère l'ensemble de ces faits, il semble maintenant qu'apparaissent des moyens de sortir de ces nombreuses années d'impasse. Ce qui ne veut pas dire que des négociations, si elles sont ouvertes, seront tâche facile. Au contraire on peut s'attendre à un long et difficile processus.

Il a de nombreuses raisons à cela. La plus importante est probablement que la „réconciliation” avec la CE représente un enjeu politique et économique pour lequel Moscou pourrait être prête à payer un certain prix. Mais si l'Union soviétique semble vouloir désormais accepter des relations bilatérales entre la CE et les membres individuels du COMECON, elle continuera certainement à les regarder avec méfiance et même à les limiter autant que possible.

Il ne faut pas imaginer que les efforts de normalisation des relations CE-COMECON soit une affaire unilatérale. La Communauté a aussi intérêt à „normaliser” ses relations avec les pays de l'Europe de l'Est. Tout d'abord, ceci mettrait un terme aux difficultés qu'ont fait ces pays lorsqu'il s'agit d'accepter la participation de la CE, en tant que telle, aux conventions et accords internatio-

naux. En même temps, ceci offrirait un cadre de discussion pour résoudre, on l'espère, les problèmes commerciaux et économiques de la CE avec ces pays.

Il est très douteux qu'une importante expansion des échanges s'en suive, comme nous l'avons déjà noté plus haut. Le climat général pourrait s'améliorer quelque peu, mais le commerce est-ouest est déterminé surtout par d'autres facteurs qui ne montrent aucun signe d'évolution. Au contraire, il est même possible d'imaginer dès maintenant que la situation pourrait devenir plus difficile et non pas moins tendue.

Jusqu'ici le volume des échanges est resté à un niveau relativement modeste au fil des années. Ni les exportations de la CE, ni ses importations en provenance des membres du COMECON de l'Europe de l'Est (les chiffres n'incluent pas les échanges entre la RFA et la RDA) n'ont jamais dépassé 10 % du commerce extérieur communautaire. En 1984 par exemple, les importations de la CE en provenance du COMECON représentaient 9,2 % du total des importations communautaires et la part des exportations s'élevait à 6,1 %.

On peut bien sûr souligner que ce dernier chiffre est plus élevé que celui des exportations de la CE vers le Japon, bien qu'une telle comparaison n'ait guère de signification. L'Europe de l'Est est un marché voisin de la CE et la population de ces pays est beaucoup plus importante que celle du Japon.

Déséquilibre

La caractéristique constante du commerce communautaire avec l'Europe de l'Est depuis de nombreuses années est le déséquilibre des échanges en faveur de cette dernière. En 1984, les importations de la CE s'élevaient à 34,9 milliards d'Ecus et les exportations 21,3 milliards, le déficit commercial bat-

tant un nouveau record avec un montant de 13,6 milliards d'Ecus. La balance s'est légèrement redressée l'an dernier, avec un déficit de 8,8 milliards d'Ecus pour les dix premiers mois de l'année, mais il reste tout de même énorme et plus élevé que celui des années précédentes, à l'exception de 1984.

Ce phénomène s'explique facilement. Non pas que l'Europe de l'Est n'ait pas un appétit peut être même insatiable pour les biens occidentaux, mais elle s'est toujours vue confrontée à un manque sévère de devises et a donc dû imposer des limites strictes à ses importations en provenance des pays occidentaux.

Cette situation ne semble pas devoir s'améliorer, mais au contraire pourrait se détériorer. En effet, la CE achète principalement à l'Europe de l'Est des combustibles, pour 20 milliards d'Ecus environ en 1984 (dont 17,2 milliards d'Ecus de produits pétroliers soviétiques), représentant 57 % du total des importations pour cette même année.

Si elle se poursuit, la baisse récente des prix du pétrole d'une part et celle du dollar de l'autre signifierait une diminution importante du montant de la valeur de ces importations. Elle pourrait également avoir des effets secondaires sur les montants des importations de charbon en provenance de Pologne (800 millions d'Ecus en 1984).

Une telle évolution pourrait contraindre les pays du COMECON à réduire encore plus leurs importations de la CE. Donc, quels que pourraient être les avantages commerciaux à long terme de relations normales entre la CE et le COMECON, ce serait clairement faire une erreur de jugement que de rechercher aujourd'hui des avantages commerciaux à court terme.

H. Peter Dreyer

L'Europe du citoyen

Les progrès vont continuer

Malgré l'incertitude concernant les conséquences sur les conditions économiques de la chute du prix du pétrole, ainsi que la future situation du dollar, la CE devrait voir cette année son taux de croissance s'améliorer, l'inflation et le chômage diminuer.

Ces conclusions sont issues de la plus récente communication de la Commission au Conseil, sur l'état de l'économie de la CEE.

Mais cette base de calcul, a expliqué la Commission, prend en compte certaines projections concernant le pétrole et la valeur du dollar qui pourraient par la suite s'avérer fausses. Si c'était le cas, la situation devrait être réexaminée. Toutefois, si les prévisions s'avèrent exactes, les conséquences seront des importations moins chères pour les produits payés en dollars, et une note pétrolière moins élevée.

D'autres prévisions dépendent aussi très étroitement du comportement du dollar et du prix du pétrole. Mais si tout s'avère exact, le chômage devrait descendre de 11,1 % à 10,9 %.

L'inflation aussi devrait diminuer.

Pour les „Dix” le taux de 1986 devrait être de 3,3 %, contre 5,3 % l'année précédente. Pour l'Europe élargie, il serait cette année de 4 % contre 5,8 % en 1985. La croissance, de 2,2 % l'année passée, serait en 1986 de 2,8 %.

L'Amérique Latine rencontre la Commission

Les services de la Commission et les représentants du groupe de Carthagène, qui réunit plusieurs pays d'Amérique Latine, ont eu des discussions techniques à Bruxelles, à la fin du mois de mars.

Les débats ont en particulier concerné les problèmes des pays latino-américains endettés, et les éventuelles solutions que la politi-

que économique communautaire pourrait apporter à cette grave situation.

Font partie du Groupe de Carthagène l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, la République Dominicaine, l'Equateur, le Pérou, le Mexique, l'Uruguay et le Venezuela.

Les visiteurs américains ont mis en évidence les problèmes causés par la dette extérieure de leurs pays, que ce soit en termes économiques (106 milliards de dollars ont été remboursés par eux en 4 ans), ou les risques sociaux et politiques auxquels ils devraient faire face. Ce n'est pas suffisant — ont-ils fait remarquer — de compter sur la croissance des économies des pays développés, et en même temps sur la baisse des taux d'intérêt, pour alléger la charge des débiteurs. A la Commission, on a voulu mettre en évidence l'importance de la coopération entre les deux parties et les banques, qu'elles soient privées ou multilatérales. La croissance dans le cadre du commerce international, ainsi que la baisse des taux d'intérêts sont essentiels, a-t-on affirmé.

Tout le monde, en tous cas, est d'accord sur ce dernier point, sur l'importance de l'existence d'un dialogue entre les parties intéressées, et souhaite qu'elles se poursuivent.

Priorité aux franchises

Les services chargés de la politique de concurrence de la Commission ont reçu comme instruction de donner la priorité à l'examen d'accords sur les franchises, dans la perspective de la mise en place d'exemptions : c'est le commissaire Sutherland qui l'a annoncé.

M. Sutherland est intervenu à une conférence qui réunissait des représentants du secteur de la franchise, à Bruxelles, en mars.

Au centre de son discours il y avait évidemment l'avenir du franchising, suite à l'arrêt „Pronuptia” de la cour de justice en janvier dernier, qui pour la première fois a jeté les bases de règles européennes sur la légalité de contrats de franchise.

Le franchising est une méthode particulière de vente qui consiste en la fourniture de biens ou de services de la part d'une société donnée, sous son nom, mais sous la responsabilité du détaillant-exploitant.

Deux exemples très connus de „franchising” sont le producteur italien de vêtements pour jeunes „Bennetton”, et le géant du fast-food américain „Mc Donald”.

Le secteur de la franchise a déjà à plusieurs reprises demandé à être exempté de certaines règles de concurrence, à cause du caractère particulier de ces entreprises. Ce qui explique par ailleurs l'existence de certaines licences et accords de distribution.

Le commissaire a promis que tout cela sera analysé dans les détails et dans les plus brefs délais, mais que la Commission avait auparavant besoin d'une meilleure connaissance des cas individuels. Ce qui explique sa volonté de „priorité à l'action”.

La demande d'acier

Le second trimestre de cette année devrait voir la consommation d'acier dans les „Dix” augmenter de 0,3 millions de tonnes par rapport à 1985, pour rejoindre un niveau de 28,6 millions.

Au même moment, les exportations devraient chûter de 1 millions de tonnes à peu près, pour rejoindre 6,5 millions de tonnes.

Ces prévisions viennent d'être publiées par la Commission, sur la base d'un programme récemment adopté.

La croissance provoquée par la baisse des prix du pétrole et l'amélioration des conditions économiques devrait, selon les prévisions, relancer la consommation interne. Tous les secteurs qui utilisent l'acier, avec l'exception de la construction et du génie civil, devraient bientôt voir la demande s'accroître.

Mais la chute du dollar inquiète certains producteurs européens, qui craignent une augmentation de leurs importations.

L'étude prévoit par exemple une augmentation de 0,4 millions de

tonnes pour le second trimestre. Ceci s'ajouterait à la probable diminution des exportations, car les biens communautaires deviennent moins compétitifs par rapport à ceux des Etats Unis. Il est reconnu, toutefois, que le niveau — très élevé — des exportations en 1985 était exceptionnel, à cause en particulier du niveau élevé du dollar. Avec la baisse du billet vert, les exportations communautaires vers les USA sont en baisse, tandis que d'autres „clients”, tels que les pays scandinaves, qui vivent une baisse de leur activité économique, ont réduit la demande.

Concurrence américaine

La détermination de la Commission dans l'application des règles de concurrence communautaire, pour ouvrir les marchés aux petites compagnies a été à nouveau démontrée grâce à une action récente menée contre deux compagnies américaines, a expliqué Peter Sutherland, commissaire responsable de la concurrence.

Le commissaire se référait aux résultats d'une action que la Commission a engagée contre deux fournisseurs américains de aminobutanol. Une société italienne s'était en effet plainte du fait que deux compagnies américaines — Angus Chemical et IMC Corporation — avaient refusé de la fournir car elle ne répondait pas à certaines conditions. Comme ce refus aurait forcé la société italienne à quitter le marché de l'aminobutanol, ce qui aurait eu comme conséquence de donner aux sociétés américaines une position dominante, la Commission engagea une procédure contre elles. Mais, suite à cette „plainte”, les fournitures à la société italienne recommencèrent, sans conditions restrictives.

Il n'y a donc plus d'arrangements „particuliers”, et il y a une petite société en plus sur le marché.

Chantiers navals

Les aides nationales à l'industrie des chantiers navals après 1987 vont vraisemblablement continuer, si l'on se réfère à ce que les ministres de l'industrie des „Douze” ont dit à Bruxelles au Conseil de mars dernier. Les chantiers navals, ont admis

les ministres, traversent une profonde crise, avec les flottes mondiales qui s'amenuisent, et la dure concurrence de pays tels que le Japon et la Corée du sud. Avec aujourd'hui plusieurs régions industrielles touchées de plein fouet par la crise du secteur, il faut favoriser la reconversion, et donc ne pas couper les aides à la construction navale trop rapidement. La Commission, pour sa part, est en train de préparer une nouvelle proposition visant à réduire les aides aux chantiers navals, et à les concentrer dans des régions qui ont une production dans laquelle l'Europe est compétitive.

Le même conseil Industrie a aussi accepté d'augmenter les quantités d'acier que l'Espagne et le Portugal pourront exporter dans les autres pays de la Communauté. Le Portugal a demandé une augmentation de 20.000 tonnes (de 80 à 100.000 tonnes), et en a obtenu 10.000. Le „quota” espagnol est quant à lui passé de 827.500 à 850.000 tonnes, pour 1986. Mais l'Espagne est très inquiète pour ce qui concerne les fortes augmentations d'acier en provenance des autres pays communautaires : elle a en effet demandé l'application d'une clause de sauvegarde, pour protéger sa sidérurgie, que la Commission a acceptée.

Le „oui” danois

La réponse positive des électeurs danois à la réforme du Traité, exprimée dans un référendum à la fin février, a eu comme conséquence la signature de „l'Acte Unique” par le Danemark, mais aussi par l'Italie et la Grèce. Ces deux derniers, en effet, avaient subordonné leur accord au résultat positif du référendum danois, et ce, bien que les autres pays aient déjà signé.

Le vote Danois a exprimé clairement l'accord aux réformes proposées. Dans un scrutin qui a intéressé à peu près 75 % des électeurs, un peu plus que 56 % des danois ont dit „oui”, tandis que 44 % d'entre eux se sont prononcés contre les changements.

L'acte Unique ne sera pas pour autant opérationnel tout de suite. Les Parlements nationaux doivent en discuter, et ensuite ratifier les textes. Au Danemark, en tous cas, c'est pratiquement chose faite. Le Folketing, l'assemblée de Copenhague, a d'ores et déjà promis de respecter les desiderata de ses électeurs.

La taxe danoise sur le vin

La cour de Justice a décidé que la taxe instaurée sur les importations de vin à base de raisin au Danemark est beaucoup trop élevée comparée à celle qui existe sur les vins à base de fruit produits dans le pays.

Cet arrêté, dans une affaire lancée par la Commission contre le Danemark, est basée, selon la Cour, sur le fait que les deux produits sont tout à fait semblables, et doivent donc être taxés de la même façon.

Selon la loi communautaire, il est en effet possible de comparer deux produits différents et de demander une taxation similaire si l'un peut remplacer l'autre.

Ce qui signifie que dans le cas où les prix sont différents à cause de la taxation et quand le consommateur tend à remplacer le produit plus cher par celui meilleur marché, on peut affirmer qu'il le remplace. Dans ce cas, la taxation fausse la concurrence. Dans l'exemple danois, un des produits est importé et l'autre est local. La taxation cause un préjudice à celui qui est importé; on peut alors affirmer qu'il y a un obstacle à la libre concurrence.

C'est par ailleurs ainsi que la Cour interpréta cette affaire, en déclarant la taxe illégale.

Dans une autre affaire, en revanche, un cas semblable entre deux produits a été jugé légal, car il n'y avait pas de remplacement possible. Il s'agissait — toujours au Danemark — de whisky (importé), et de vin de fruits. Le taux d'alcool était tout à fait différent dans les deux cas, ce qui explique la décision de la Cour.

Les taux d'intérêt

Le président de la commission européenne Jacques Delors, a favorablement accueilli la décision des banques centrales d'Allemagne Fédérale, France, Pays-Bas et Japon, de collaborer pour que les taux d'intérêt diminuent.

Cette décision, a dit Delors, montre les avantages d'une action concertée, que d'autres banques centrales devraient imiter. Si un tel effort de coopération pouvait être poursuivi, les chances d'une croissance plus forte dans l'économie mondiale seraient plus grandes, avec

des bénéfiques pour le Tiers-Monde, et en particulier pour les pays les plus endettés, ceux qui ont de gros problèmes de remboursement.

La CE, a-t-il poursuivi, joue un rôle fondamental. Avec sa puissance monétaire, économique et financière, elle doit coordonner les actions visant à la stabilité des marchés et des taux de change.

Terrains de recherche

Les projets de recherche communautaire tels qu'Esprit et JET sont ceux qui retiennent le plus l'attention. Un tableau complet de la recherche et développement communautaires est bien plus varié et plus complexe, si l'on croit le rapport sur la situation de la R & D préparé par la Commission.

La recherche communautaire se présente sous trois formes. En premier lieu, il y a les projets conçus et mis en œuvre par les institutions de la CE mêmes. Ensuite, ceux qui sont aussi financés par d'autres, sur la base d'une division des dépenses. Enfin, ceux qui sont inspirés par la Communauté, mais mis en œuvre par d'autres. Le rapport, en particulier, donne de nombreux détails quant à l'aboutissement ou l'état d'avancement de chacun des projets, et analyse si les buts définis au départ ont été respectés.

Il y a, par exemple, les recherches visant à améliorer la compétitivité agricole. Il s'agit d'un terrain nouveau, qui a commencé à être exploité en 1985, et qui a déjà obtenu de bons résultats, en particulier pour ce qui concerne l'exploitation des ressources des régions méditerranéennes, et comment faire baisser les prix de production. Un autre domaine, est celui de l'amélioration de la compétitivité industrielle, où Esprit, Brite et Race sont les projets principaux, ainsi que les recherches de nouveaux matériaux, et certains progrès en biotechnologie.

C'est important : la découverte de nouveaux matériaux sera aidée par les découvertes scientifiques, et le recyclage de vieux matériaux aidera l'industrie à baisser les coûts de production. D'importantes recherches concernant le stockage des déchets nucléaires sont en cours, ainsi que d'autres visant à démanteler certaines centrales, aujourd'hui dépassées.

La recherche des moyens pour utiliser des sources alternatives

d'énergie, telles que l'énergie solaire, fait partie du travail communautaire, ainsi que la recherche dans le domaine des maladies tropicales visant à résoudre des fléaux tels que la lèpre. Un autre grand centre d'intérêt, primordial pour le tiers Monde, est la recherche génétique dans le domaine de l'agriculture tropicale, indispensable pour rendre plus fertiles certaines régions tout à fait arides aujourd'hui. Le domaine de la santé publique est aussi d'une grande importance, avec par exemple des recherches dans le secteur des maladies respiratoires provoquées par l'exploitation du charbon, et des recherches visant à améliorer les conditions de travail et de sécurité. Le rapport de la Commission a été transmis au Conseil et au Parlement, dans la perspective du second programme-cadre de recherche et développement 1987-1991.

Même si ce rapport couvre l'ensemble de l'activité communautaire dans le domaine de la recherche, il s'agit seulement d'un complément aux rapports individuels, plus détaillés, qui ne traitent que d'un projet spécifique, et qui sont préparés „coup par coup.”

Sucre pour l'industrie

Le prix payé par l'industrie chimique de la Communauté européenne pour le sucre sera plus bas, si une décision du Conseil entrera en vigueur.

Aujourd'hui, l'industrie communautaire doit payer les prix européens pour le sucre qu'elle utilise dans la production de médicaments, chimie avancée, et matières plastiques, de même que pour les stocks de carbohydrates utilisés dans certains processus biotechnologiques. Comme le prix communautaire du sucre est plus élevé que le prix mondial, les industriels de la chimie affirment être moins compétitifs que les autres sociétés extra-CE. C'est pour cette raison qu'ils se battent pour obtenir d'acheter le sucre à des prix plus bas. Si ce n'était pas le cas, ils se verraient obligés de déménager dans d'autres pays tels que la Finlande, l'Autriche, ou la Suisse, pour éviter cette „punition” de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les ministres ont donné leur accord de principes. Si le sucre devient moins cher, l'usage de l'amidon deviendra moins fréquent, ce qui signi-

fie qu'il faudra aussi définir un système nouveau pour que les deux produits aient le même traitement. Une chose est néanmoins certaine : l'industrie chimique s'est déclarée très satisfaite de la proposition communautaire.

M. anti-mafia témoigne...

Un des haut magistrats italiens, qui a traduit en justice des centaines de membres de la Mafia, a témoigné en mars à Bruxelles devant la Commission d'Enquête du Parlement européen sur le problème de la drogue. Entouré de gardes du corps armés, le juge Giovanni Falcone s'est adressé à la Commission au cours d'une réunion à huis clos, puis a donné une conférence de presse.

L'objectif principal de la lutte contre le trafic de drogue, a-t-il déclaré, est la coopération entre les pays en Europe et ailleurs. Il a souligné l'intérêt de la signature du récent traité d'extradition entre l'Italie et le Royaume-Uni. Pour la première fois, il sera possible d'extrader des criminels accusés dans ce domaine. La Mafia n'est pas seulement un problème italien, a-t-il déclaré, et le trafic de drogues est clairement international. Il a aussi fait remarquer que la politique communautaire actuelle d'ouverture des frontières ne faciliterait pas la tâche de la police.

Le rapporteur pour la Commission d'enquête, Sir Jack Stewart-Clark, a expliqué l'étendue du problème de la drogue dans la Communauté. Le chiffre de un million de toxicomanes utilisant l'héroïne dans les douze Etats membres signifie qu'un jeune sur 60 prend des drogues dures. Il a aussi souligné le danger croissant que représente l'utilisation de la cocaïne, prévoyant 3 à 4 millions de toxicomanes dans dix ans.

British Steel

La Commission a approuvé un prêt de 2,28 millions d'Ecus (100 milliards de FB) pour venir en aide à 533 travailleurs sidérurgistes qui ont perdu leur emploi à cause de fermetures ou de suppressions de personnel dans l'industrie sidérurgique britannique.

Deux établissements de la British Steel Corporation — Glengarnock

et Skillingrove — sont touchés, et concernent respectivement 212 et 121 travailleurs, ainsi que l'établissement Manchester Rod Mill, qui appartient à la Manchester Steel Ltd, qui perd 200 travailleurs.

Les aides, octroyées dans le cadre du traité CECA, visent à aider les travailleurs touchés à retrouver du travail, ou à se lancer à leur propre compte, leur laissant ainsi la possibilité de rechercher de nouvelles places dans d'autres régions du pays. Ces derniers prêts portent les aides reçues par la Grande Bretagne à 49 milliards d'Ecus (2160 milliard de FB), la plupart au bénéfice de la BSC, de loin le plus grand employeur britannique du secteur, aujourd'hui en train de se restructurer, à l'instar des entreprises des autres pays de la CEE.

Les prix se stabilisent

L'indice des prix à la consommation dans la Communauté n'a augmenté que de 1 % entre janvier et février. Ce taux d'accroissement, très proche de stabilité, ne représente cependant que la moyenne des „Dix”, et couvre par ailleurs d'importantes différences entre certains pays membres.

C'est l'Italie qui a réalisé la moins bonne performance en cette période, avec un accroissement de 0,7 %. Le Royaume-Uni (0,4 %), les Pays-Bas (0,2 %) ainsi que la Belgique (0,1 %) ont observé aussi des augmentations de leur indice, tandis que le Danemark a enregistré un „status quo”.

Pour leur part, RFA et France (- 0,2 %), le Luxembourg (- 0,4 %) et la Grèce (- 0,7 %), ont vu leurs index des prix diminuer. L'Irlande, pays pour lequel le niveau de février est comparable à celui de novembre dernier, a vu au contraire une augmentation de son taux mensuel de 0,5 %.

Les deux nouveaux pays membres de la CEE, L'Espagne et le Portugal, ont enregistré des hausses moins significatives en février qu'en janvier.

Toutefois, l'importante augmentation de janvier, observée dans la péninsule ibérique, est attribuable à l'introduction de la TVA, et n'est pas vraiment structurelle. Les prix en Espagne ont grimpé de 0,4 % et ceux en Portugal de 1,3 %. En

termes annuels, les taux seraient de 4,1 % pour les „Dix”, et de 4,7 % pour les „Douze”.

La BEI aide Philips et Siemens

La recherche, que même Philips, dans le domaine des „chips” en silicium pour la future génération d'ordinateurs, va recevoir une aide financière de la Banque Européenne des Investissements (BEI), sous la forme d'un prêt de 80 millions d'Ecus (3,5 milliards de FB).

Le projet de recherche est une „jointventure” entre le géant électronique néerlandais et l'allemand Siemens.

L'important programme d'investissements dans la technologie micro-électronique vise à maîtriser la technique de productions de „microchips” possédant une mémoire qui va jusqu'à un million de „bits”.

Un des buts poursuivis par la BEI, en effet, est le développement de la compétitivité européenne dans le domaine technologique. Le surnommé „Mega-projet”, par exemple, devrait considérablement améliorer la position des deux sociétés dans le domaine de la micro-électronique européenne.

Ceci permettra aussi de rattraper le retard accumulé pendant ces dernières années vis à vis de certains pays non européens. La part communautaire du marché des semi-conducteurs est en effet tombée de 13,9 % en 1979 à 8,5 % seulement en 1984.

Les premiers exemplaires de la „mégapuce” sont attendus pour 1989, date à laquelle la production industrielle devrait démarrer.

Lomé s'adapte

La Commission a présenté sa proposition définissant les nouvelles „fourchettes” de financement de la convention de Lomé par les „Douze”.

La troisième convention de Lomé, qui est entrée en vigueur en 1986, et qui est valable pendant cinq ans, offre notamment des aides financières à 66 pays Africains, des Caraïbes et du Pacifique, „payées” par les contributions des états membres. Depuis le 1er janvier de cette

année, avec l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, les contributions offertes par chaque pays ont été modifiées.

Voici la nouvelle division telle que la Commission l'a proposée :

Belgique 296,94 millions d'Ecus; Danemark 155,82 MEcu; RFA 1,5 milliards d'Ecus; Grèce 93 millions d'Ecus; Espagne 500 MEcu; France 1,76 milliards d'Ecus; Irlande 41,3 millions d'Ecus; Italie 943,8 millions d'Ecus; Luxembourg 14 millions d'Ecus; Pays-Bas 423,3 millions d'Ecus, Portugal 66,15 millions d'Ecus et Royaume Uni 1,24 milliards d'Ecus.

Le total des financements pour la Convention de Lomé est de 7,5 milliards d'Ecus.

Un accord „fusion”

La Communauté vient de signer un accord d'une durée de cinq ans avec le Canada pour coopérer dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée, qui est la source d'énergie de demain, et est actuellement à l'état expérimental.

Selon l'accord, le Canada et l'Europe vont procéder à des échanges d'information sur l'état de recherches, et organiser des colloques scientifiques. Il est aussi question de projets de recherche communs et d'échanges d'experts.

La CE, avec son programme JET, qui fonctionne depuis 1983, est le leader mondial dans ce secteur.

Un comité mixte va superviser et coordonner les travaux communs. L'accord concerne en particulier le développement des réacteurs de fusion, les combustibles, la sécurité et les conséquences sur l'environnement.

FED

La Commission a approuvé des prêts pour un total de plus de 9,5 millions d'Ecus pour des projets de développement au Niger, en Guinée Equatoriale, au Cameroun, aux îles Comores, au Rwanda et au Kenya. Ces prêts font partie de l'aide octroyée par le Fonds Européen de Développement.

La modernisation des puits traditionnels dans le région de Ouallam, au Niger, sera financée grâce à une

somme de 3,1 millions. Après ces travaux de modernisation, qui concerneront 100 puits, un programme d'exploitation aidera la région à améliorer encore la satisfaction de ses besoins en eau.

Le même montant sera octroyé au Rwanda, où un projet visant à assister les entreprises publiques pour qu'elles améliorent leurs opérations fonctionne depuis 1984.

L'argent servira en particulier à continuer et à intensifier le programme.

Au Cameroun, un projet pour améliorer les routes autour d'une fabrique d'huile de palme va recevoir 1,11 millions. En tout, 125 kilomètres de route seront bâtis, et 165 restaurés.

Les autres projets financés par ces prêts au développement concernent entre autres la relance de la production de coco, de l'élevage de volaille et de la production d'œufs, ainsi que l'infrastructure sanitaire.

Encourager la convergence

Le nouvel acte unique d'Union européenne pourrait transformer complètement le débat sur les différences économiques entre les régions pauvres et les régions riches de la Communauté élargie, a déclaré le Commissaire Peter Sutherland, au cours d'une réunion de l'Institut irlandais pour les Affaires européennes en mars.

La convergence a été un objectif de la CE dès le Traité de Rome, a-t-il déclaré, mais jusqu'au premier élargissement, il semble que cette politique devait être réalisée uniquement par la création du marché interne. Au moment de l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, le Fonds de Développement régional fut créé et le Fonds social européen a pris un aspect „régional”. A l'arrivée de la Grèce, un nouveau processus a été entamé qui s'est concrétisé par les programmes intégrés méditerranéens, au moment où les régions méditerranéennes devaient faire face à la prochaine adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Aujourd'hui, a poursuivi le Commissaire, l'Acte unique repré-

sente un tournant dans la promotion de la convergence. Il oblige spécifiquement les Etats membres à poursuivre des politiques qui vont vers la convergence. Ceci est vrai pour les politiques générales comme la politique agricole commune mais requerra également la présentation d'une politique spécifique de convergence qui concentrera les ressources des fonds là où elles sont les plus nécessaires.

Les Eglises éthiopiennes remercient

Le Commissaire Lorenzo Natali, chargé du Développement, a rencontré les représentants des Eglises éthiopiennes, dont l'Eglise catholique, avec l'archevêque d'Addis Abeba, l'Eglise évangéliste et l'archevêque de l'Eglise orthodoxe éthiopienne. La délégation accomplit un voyage dans les pays donneur d'aide, dont le Canada et les Etats Unis, et a remercié chaleureusement la Communauté pour son aide contre la famine en Ethiopie.

La délégation a souligné la persistance de la gravité de la situation alimentaire malgré l'arrivée des pluies à la fin de l'an dernier. Elle a aussi insisté sur le rôle important des Eglises dans la distribution de l'aide. Les trois Eglises représentées touchent la moitié de la population du pays.

En 1985, les autorités religieuses ont distribué 250.000 tonnes de céréales, représentant un sixième des besoins alimentaires qui doivent être couverts par un apport extérieur. Elles ont été également impliquées dans la mise en œuvre de programmes d'aide financés par la Communauté et responsables directement ou indirectement d'une aide d'un montant de 20 millions d'Ecus (880 millions de FB).

Asie du Sud-est

Le „groupe de haut niveau” chargé d'examiner la possibilité d'accroître les investissements européens dans les pays de l'ANASE (Association des nations de l'Asie

du sud-est) s'est réuni pour la première fois à Bruxelles.

Ce groupe avait été constitué en octobre dernier lors de la réunion à Bangkok des représentants ministériels de la Communauté européenne et des pays de l'ANASE (Malaisie, Singapour, Thaïlande, Brunei, Philippines et Indonésie). Les deux parties étaient tombées d'accord sur la nécessité de développer les investissements des entreprises publiques et privées européennes en Asie du Sud-Est. La récente réunion de Bruxelles ne constitue, bien sûr, qu'un début dans cette voie. Le groupe devra examiner de plus près les conditions d'investissement existantes, les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les investisseurs potentiels et les meilleures manières de les aplanir. Une attention spéciale sera accordée au rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises européennes.

Le groupe se compose des représentants du secteur bancaire (Indosuez, Barclay et Deutsche Bank), de la Commission et de la présidence du Conseil, ainsi que du directeur du Centre d'études politiques européennes, un organisme indépendant.

Il présentera son rapport et ses recommandations lors de la prochaine réunion CEE-ANASE, qui aura lieu l'automne prochain.

Recherche cancer

Une recherche scientifique mieux coordonnée et mieux épaulée financièrement, de vastes programmes de prévention et d'information du grand public : voilà ce dont l'Europe a besoin pour vaincre le cancer. C'est la conclusion du groupe d'experts nommés par la Commission européenne, qui vient d'envoyer son rapport au Conseil des ministres.

Ces conclusions corroborent les vues de la Commission, qui a déjà proposé au Conseil un plan d'action contre le cancer. Ce plan définit les principales causes de la maladie (tabagisme, alcoolisme et mauvaises habitudes alimentaires) et les principaux moyens de lutte (éducation sanitaire, information des populations et dépistage précoce). Donc, prio-

rité à la recherche dans ces domaines!

En outre, la Commission présentera prochainement une proposition pour le financement de recherches en matière de traitement clinique, d'épidémiologie et de médicaments, ainsi que pour l'échange d'informations scientifiques.

A cet égard, estime le groupe d'experts, la Communauté pourrait jouer un rôle important en ce qui concerne le problème des cancers rares. En effet, même les plus grands des pays membres ne comptent pas un nombre suffisant de cas de ce genre pour que les chercheurs puissent en tirer des conclusions. En mettant en commun leurs expériences, les Douze pourraient donc faire avancer les choses. Les auteurs du rapport suggèrent la création d'une base de données.

Autre suggestion : l'organisation à l'échelle communautaire d'une Semaine anti-cancer. A partir de l'an prochain, une campagne d'information au niveau européen permettrait au grand public de mieux connaître les caractéristiques de l'ennemi et les manières de le combattre.

Le CCR fait peau neuve

Dans le courant de cette année, la Commission européenne proposera pour le Centre commun de recherche (CCR) un nouveau programme de travail couvrant la période 1987-1991. Il coïncidera avec le Programme européen de recherche et développement, en sorte que le travail du CCR devra être réorganisé en fonction des besoins ainsi définis.

La Commission estime nécessaire de maintenir, en termes réels, les crédits du centre, qui se sont élevés à 31 milliards de FB pour la période 1984-1987. Grosso modo, cela impliquerait un doublement des ressources. A l'intérieur de cette enveloppe, cependant, la part de la recherche thermonucléaire devrait passer de 50 à 40 pour cent. Inversement, la recherche dans le domaine des technologies industrielles devrait augmenter, passant de 13 à 20 pour cent. Augmentation également de la recherche en matière d'environnement qui passerait de 14 à 20 pour cent.

Bien que le CCR soit ainsi appelé à conserver son rôle, sa part relative dans l'effort de recherche et développement de la Communauté s'en

trouvera réduite. En effet la Communauté tend actuellement à favoriser surtout la coopération entre les instituts de recherche des pays membres et à faciliter les échanges de chercheurs.

Cette tendance, cependant, pourrait contribuer à consolider le rôle du CCR.

Aide aux réfugiés en Thaïlande

La CE participera au financement de deux programmes d'aide aux Laotiens et aux Cambodgiens réfugiés dans les camps de Thaïlande. Ces programmes sont destinés à résoudre les problèmes de santé et de formation qui se posent dans les camps.

International Handicap Operation, un organisme non-gouvernemental, recevra un montant de 325.000 Ecus (14,3 millions de FB) pour l'aide à la rééducation et la réhabilitation des victimes des combats et l'achat de matériel médical, local dans la mesure du possible, comme des chaises roulantes, membres artificiels et chaussures orthopédiques. Cette aide est également destinée à la formation de techniciens locaux, recrutés aussi parmi les handicapés eux-mêmes, pour former les handicapés, et à la production de manuels dans les langues nécessaires.

Le second programme, organisé par Ecoles sans Frontières avec une subvention communautaire de 235.000 Ecus (10,35 millions de FB), a aussi comme objectif la formation technique. Ce projet de trois ans concerne le camp de Ban Vinsi où vivent 45.000 réfugiés Hmong. Il est destiné à former les réfugiés à des activités qu'ils exerceront dans le camp lui-même et de retour dans leur pays, si ce retour est un jour possible. 80 personnes seront formées à l'enseignement des langues et l'enseignement technique pour donner des cours d'alphabétisation et plus tard une formation technique à environ 1.500 élèves.

L'excédent japonais

Les succès redoublés des exportateurs japonais sur le marché européen et l'absence de réciprocité en ce qui concerne l'accès des produits européens sur le marché nippon sont

la cause d'une „tension croissante” qui s'exerce sur le commerce international : ainsi s'exprimaient les ministres des Douze à l'issue d'une de leurs réunions, à Bruxelles, au mois de mars.

Le conseil s'est certes félicité des déclarations et promesses du gouvernement de Tokyo affirmant que, bientôt, le marché japonais s'ouvrira plus largement tandis que la valeur du Yen sera augmenté. Il a salué la participation du Japon aux efforts de coopération internationale dans le domaine monétaire. Cependant, ont poursuivi les ministres, beaucoup reste à faire et l'un des objectifs principaux des négociateurs européens sera d'obtenir du Japon un calendrier ferme pour les mesures qu'il conviendra de prendre pour remédier à la situation actuelle.

L'année dernière, l'excédent commercial japonais par rapport à la Communauté a atteint quelque 50 milliards de dollars. La Communauté, ainsi que les autres partenaires commerciaux du Japon, voudrait donc que ce dernier achète davantage de produits agricoles et davantage de produits manufacturés à l'étranger, de manière à redresser la balance. La libéralisation des marchés japonais, actuellement très fermés, demeure la pierre de touche de cette stratégie.

Donc, en résumé, la Communauté attend avec espoir la mise en œuvre des mesures annoncées par Tokyo. En attendant, elle va surveiller au plus près certaines pratiques commerciales japonaises et pourra être amenée à réagir, par exemple sous la forme de mesures anti-dumping.

AMF : acte 4

Le Conseil des ministres a arrêté la position de la Communauté européenne lors des négociations sur le renouvellement de l'„Accord multifibre”, négociations qui doivent commencer prochainement à Genève.

L'AMF (comme disent les initiés) est un „arrangement” dans le cadre du GATT, aux termes duquel les pays industrialisés sont autorisés à restreindre leurs importations de textiles et de vêtements en provenance des pays en développement et des pays nouvellement industrialisés. L'actuel AMF, troisième du nom, expire en juillet mais les accords bilatéraux qu'il gouverne au-

AIDE- MEMOIRE

18 mars

Luxembourg — Publication de l'Ordonnance de la Cour de Justice demandant à la Commission de ne pas utiliser les montants introduits par le Parlement dans le budget 1986 au delà de sa marge de manœuvre. — Bruxelles — Conseil marché intérieur. Les travaux se poursuivent au rythme défini par le „Libre blanc”.

19 mars

Bruxelles — La Commission définit les grandes lignes, d'une future politique audio-visuelle dans la Communauté. Pour ce qui concerne la publicité, par exemple, celle-ci ne devrait pas excéder 15 % de la durée des émissions.

20 mars

Bruxelles — Conseil Energie. Des divergences subsistent sur le nouveau régime des aides au secteur charbonnier. Les ministres ont déclaré qu'ils suivent avec beaucoup d'intérêt l'évolution des prix pétroliers.

24 mars

Luxembourg — La Cour de Justice condamne la Belgique parce que certaines communes du pays taxent les fonctionnaires européens qui y habitent comme les propriétaires d'une seconde résidence, parce que sur base d'accords européens ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune.

24-25 mars

Bruxelles — Premier tour de table sur les prix agricoles 1986-87. Les ministres ont aussi établi un mandat de négociation pour le sucre ACP et défini les normes pour les cages des poules pondeuses en batterie. Ils ont

donné une orientation favorable pour des actions de reconstruction des oliveraies frappées par le gel dans les pays méditerranéens de la CE.

25-26 mars

Bruxelles — Séminaire de la Commission, consacré en particulier aux problèmes du Budget communautaire.

1er avril

Bruxelles — Réaction très dure du commissaire Willy de Clercq à l'annonce de Washington d'imposer des restrictions sur certaines importations agricoles en provenance de la CE, pour compenser les „pertes” subies par les USA suite à l'élargissement de la Communauté.

5-6 avril

Ootmarsum — Les ministres des finances des „Douze” définissent les nouvelles parités au sein du SME. Le franc français dévalue de 3 % par rapport à l'Ecu, la lire italienne et la livre irlandaise ne bougent pas, le franc belgo-luxembourgeois et la couronne danoise sont réévalués de 1 %, tandis que le Deutsch mark et le florin néerlandais, sont réévalués de 3 %.

8 avril

Luxembourg — Conseil Recherche. Les „douze” expriment un assez large consensus sur les orienta-

tions principales du programme-cadre 1987-1991 de la Commission pour la recherche et le développement technologique, mais l'aspect budgétaire n'a pas encore été abordé. — Bruxelles — Le comité de gestion „vin” de la CE discute du scandale du vin italien au méthanol. Les représentants de Rome ont en particulier fait part aux autres délégations des mesures décidées par le gouvernement italien, et leur ont communiqué la liste des vins „dangereux”.

9 avril

Bruxelles — La Commission définit les produits américains qui pourraient être touchés par les contremesures communautaires, si les USA décident d'appliquer les restrictions annoncées par Washington vis-à-vis de certains produits européens.

11 avril

Bruxelles — Après avoir reçu le feu vert du comité de gestion, la Commission va vendre 100.000 tonnes de beurre âgé de plus de 18 mois à l'Urss, ce qui réduira quelque peu les importants stocks de beurre communautaires.

14 avril

La Haye — Coopération politique. Les ministres des affaires étrangères adoptent une déclaration dans laquelle ils affirment prendre des mesures „diplomatiques”, et non économiques, vis-à-vis de la Lybie, qui serait impliquée dans les attentats anti-américains commis en Europe ces dernières semaines. Il s'agit notamment de réduire le nombre de diplomates lybiens dans les pays de la CEE, et de réduire leur liberté de mouvements.

ront encore un an de validité supplémentaire.

Comme l'on s'y attendait, la Communauté européenne s'est déclarée favorable au renouvellement de l'accord pour une durée supplémentaire de 4 à 5 ans, l'objectif étant l'abandon ultérieur de toute restriction et le retour aux règles purement libre-échangistes du GATT. Sous le régime du 4ème AMF, le système serait quelque peu assoupli, de manière à assurer la transition.

En outre, la Communauté souhaite qu'une distinction plus nette soit faite entre les exportateurs dominants (comme Hong-Kong, Taiwan, Macao et la Corée du Sud) et les pays les plus pauvres comme le

Bengladesh. Ces derniers bénéficieraient d'un accès plus facile sur le marché communautaire. Autres mesures de libéralisation que la Communauté est disposée à consentir : la levée totale des restrictions sur certains articles et pour certains pays, tandis que d'autres pays cesseraient d'être touchés par l'accord.

M. Willy De Clercq, commissaire européen aux relations extérieures, s'est félicité de la décision du Conseil des ministres, la qualifiant „d'équilibrée” : elle devrait permettre, estime-t-il, de garantir les intérêts de l'industrie textile européenne, tout en tenant largement compte des désirs de nos partenaires commerciaux du Tiers Monde.

Réponse à tout

Quel pays de la Communauté a produit le plus d'acier en 1976 ? Où la semaine de travail des employés de l'industrie chimique est-elle la plus longue ? Où compte-t-on le plus grand nombre de lits d'hôpital par rapport à la population ? Vous trouverez les réponses à ces questions — et à bien d'autres encore — dans un petit livre, format „poche”, que vient de publier l'Office de statistiques de la Communauté.

Bourré de chiffres et de graphiques, il sera particulièrement précieux pour les étudiants, les journalistes, les chefs d'entreprises mais

aussi pour le grand public. On y trouvera les statistiques concernant non seulement la Communauté mais aussi le Japon et les Etats-Unis. Tout cela pour le prix modique de 250 FB.

Pour obtenir ce petit livre intitulé „Statistiques de base de la Communauté” s'adresser à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**, 5 rue du Commerce, L-2985 Luxembourg, ou bien aux bureaux de vente des publications officielles des CE, dans les pays où ces bureaux existent.

(Réponses aux questions : 1. Allemagne fédérale avec 42,414 millions de tonnes; 2. Royaume-Uni avec 41,7 heures; 3. Luxembourg, avec 1.250 lits pour 100.000 habitants).

Voici VAMAS

La Commission a signé une déclaration commune d'intention de participation à la coopération internationale dans la recherche sur les matériaux avancés et les normes. La France, le Royaume-Uni, les USA et la CE participent à ce projet VAMAS et le Japon, le Canada, l'Allemagne et l'Italie devrait les rejoindre prochainement.

Le type de recherche couvert par le programme VAMAS inclut les tests d'usure et les techniques d'assemblage, les matériaux de basse température, la bioingénierie, les superconducteurs et les banques de données. Les travaux de recherche seront partagés entre les pays participants qui auront accès ensuite à la totalité des résultats des recherches. Pour le moment, la Communauté en tant que telle participe à la recherche sur l'analyse chimique des surfaces, les polymères de synthèse, les céramiques, les superconducteurs et les banques de données.

M. Natali en Côte d'Ivoire

L'avenir du marché international du cacao a été l'un des principaux sujets des entretiens que M. Lorenzo Natali, commissaire européen au développement, a eu le mois dernier à Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire.

Ce pays est, en effet, le plus grand producteur et exportateur mondial de cacao et il a décidé récemment de se retirer des négociations de Genève en vue de la conclusion d'un 4ème Accord international de stabilisation du marché de ce produit. Au nom de la Communauté, M. Natali a exprimé le regret que lui inspire cette décision et il a réaffirmé le désir de la Commission de voir un nouvel accord se réaliser.

Finalement les deux parties ont reconnu la nécessité de reprendre les négociations de telle sorte qu'une issue satisfaisante puisse être trouvée lors de la reprise des conversations en juillet prochain.

Sur un plan plus général, M. Natali et ses interlocuteurs ont passé en revue la coopération entre la Communauté et la Côte d'Ivoire, qui est l'un des adhérents de la convention de Lomé. Les deux parties n'ont pu que constater les bienfaits de cette coopération, ce qui n'exclut pas, bien entendu, qu'elle puisse être encore améliorée. Les voies et moyens de cette amélioration ont été discutés.

1987 : Année européenne de l'Environnement

Le groupe chargé du lancement de l'Année européenne de l'Environnement en 1987 a tenu sa première réunion à Bruxelles en mars. Il est constitué des présidents des comités nationaux et est chargé de l'organisation des manifestations dans les Etats membres et au plan communautaire.

Le Commissaire chargé de l'Environnement, Stanley Clinton-Davis, qui présidait la réunion, a déclaré que cette année devait être perçue comme „le lancement d'un effort à long terme pour protéger et améliorer notre environnement. Ceci ne signifie pas moins que faire naître une nouvelle façon de penser”.

Le programme prévu jusqu'ici comprend des activités médiatiques, le soutien et la promotion de projets pilotes de protection de l'environnement et une grande campagne d'information destinée, a déclaré le Commissaire, à „informer les citoyens — jeunes et vieux — sur

l'importance de leur coopération active pour atteindre ces buts”.

Néanmoins l'éducation, aussi importante soit-elle, n'est pas le seul objectif de l'Année de l'environnement. „Si la publicité et attirer l'attention seront clairement d'une grande importance”, a ajouté Clinton-Davis, „l'accent sera surtout mis sur des actions qui amélioreront visiblement et concrètement l'environnement dans toute la Communauté”.

La Cour „gèle” une partie du budget

Statuant sur une plainte introduite par le gouvernement britannique, la Cour européenne de Justice a en fait „gelé” les 536 millions d'Ecus (23,59 milliards de FB) votés par le Parlement européen en plus du budget 1986 présenté par le Conseil des Ministres. Cet amendement du Parlement est contesté par le Conseil qui a porté l'affaire en justice lui aussi, estimant que les parlementaires ont dépassé les compétences que le traité de Rome attribue à leur institution.

La décision concernant le Royaume-Uni restera valable jusqu'à ce que la Cour statue en juillet sur l'affaire introduite par le Conseil.

Une des conséquences de la décision de mars sera d'accorder au Royaume-Uni un abattement sur les contributions de TVA versées au premier trimestre 1986, ces dernières ayant été calculées sur la base du budget élargi, maintenant gelé. En fait, un montant de plus de 26 millions d'Ecus sera défalqué du versement dû par le Royaume-Uni pour le second trimestre. De plus, et bien que la décision de la Cour ne concerne que ce pays, la Commission a annoncé qu'elle autoriserait des abattements semblables pour les autres Etats membres.

La Commission souligne que la décision de la Cour aura comme effet de rendre impossible les avances de paiements pour cette année dans le cadre des fonds structurels tout en effectuant les paiements déjà engagés.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Eau potable (Le Courrier ACP-CE, n° 96, mars-avril 1986).
- Interact News — Commission européenne — Projets de districts en faveur des personnes handicapées (n° 4, 1986).
- Europe information — Relations extérieures (n° 82/85, novembre 1985), disponible auprès de la Direction Générale de l'information, Service de Documentation — Bur. Berl. 2/74 A, CCE, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.
- EUR 12 — diagrammes de la Communauté élargie (Le dossier de l'Europe, 5-6/86, mars 1986).
- EURO-info (Bulletin d'informations rapides — PME Artisanat — 02/1986).
- L'école est finie : et maintenant ?... (dépliant, novembre 1985).
- Prix agricoles 1986-1987 — Propositions de la Commission (Notes rapides de l'Europe Verte, 35, 5 février 1986).
- Rapport spécial sur la participation communautaire à des actions en faveur des pays en voie de développement exécutées par des organisations non-gouvernementales (ONG) (Cour des Comptes, Communautés européennes), à obtenir à l'adresse suivante : 29, rue Aldringen, 1118 Luxembourg.

EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Statistiques de base de la Communauté — Comparaison avec certains pays européens, le Canada, les USA, le Japon et l'URSS (1985, 289 p.), 250 BFR.

Les femmes belges discriminées ?

En Belgique, la moitié des femmes n'entrent pas en compte pour les contrats d'apprentissage industriels, alors que les hommes ne sont écartés qu'à concurrence de 1 sur 20. Le député européen A.-M. Lizin y voit une discrimination. Elle veut savoir si la Commission a enquêté à ce propos et si elle a l'intention de réagir.

La Commission a examiné minutieusement la loi belge sur le contrat d'apprentissage, mais n'y a pas découvert de discrimination. Il en résulte que la

loi n'est pas en infraction avec la directive européenne de 1976 traitant de l'égalité des chances sur le marché du travail, de la formation professionnelle, etc.

L'apprentissage de telle ou telle profession reste principalement déterminé par des choix personnels, ce qui explique l'application à un nombre différent de filles et de garçons, de la loi sur les contrats d'apprentissage.

La Commission comprend qu'Anne-Marie Lizin se soucie de la situation de fait ainsi créée. Elle est

pour sa part convaincue que l'égalité formelle n'est pas suffisante pour aboutir à l'égalité réelle.

En vue de promouvoir l'égalité des chances elle a autorisé dans la directive destinée à promouvoir cette égalité, des actions positives. La loi belge du 4 août 1978 va dans le même sens. Mais l'arrêté royal nécessaire à son application n'a pas encore été pris. C'est précisément dans le domaine du contrat d'apprentissage que les mesures positives peuvent trouver leur plein effet.

Symposium sur la publication électronique

Organisé par la Commission européenne, un symposium sur la publication

électronique aura lieu en novembre prochain à Luxembourg. Il s'agira es-

sentiellement de faire le point des possibilités existant dans ce domaine et de stimuler le développement de nouveaux produits dans le monde des technologies de l'information.

Lutte contre la pauvreté

Soixante-cinq projets pour aider les pauvres de la CE, vont recevoir une aide de 18 millions d'Ecus : il s'agit d'une partie de la seconde action communautaire contre la pauvreté. Ces projets excluent pour l'instant l'Espagne et le Portugal, mais concernent tous les 'Dix'. Le Royaume Uni, la RFA et l'Italie en sont les principaux bénéficiaires avec un pourcentage qui est respectivement de 18 %, 17 % et 16 %, tandis que certains petits pays comme la Belgique et l'Irlande rejoignent

des pourcentages significatifs : 10 % chacun. Les projets respectent les lignes définies par le programme contre la pauvreté, et se concentrent sur les zones rurales (24 %), et sur les quartiers défavorisés (71 %) des villes européennes. Les groupes de population qui recevront des aides sont par exemple les chômeurs de longue date, les vieux, les jeunes sans-emploi, les familles mono-parentales et les migrants de la seconde génération.

Deux des projets — un à Bruxelles, l'autre en Grèce —, concernent aussi les réfugiés.

Ce programme d'une durée de quatre ans est le résultat de longues consultations de la part de la Commission pour identifier les groupes qui en ont le plus besoin. Le Conseil donna le feu vert au programme en Décembre 1984.

Le symposium s'intéressera en particulier aux applications de ces technologies dans les petites et moyennes entreprises, à leurs aspects économiques, au rôle que pourrait jouer la Communauté pour créer un climat de marché favorable, stimuler l'utilisation des technologies de l'information, encourager les investissements et promouvoir une harmonisation des normes.

La Commission est convaincue de la nécessité d'une approche européenne en matière de diffusion électronique de l'information. C'est pourquoi elle espère que le symposium de Luxembourg attirera les représentants de tous les secteurs intéressés, notamment l'industrie, l'édition, l'administration ainsi que toutes les professions traditionnellement associées à l'édition. Pour plus amples détails s'adresser à la Direction générale XIII, Commission européenne, Luxembourg.

Agenda

5.5 : Koninklijk Atheneum — Mol ; 5.5 : 14ème Marche de l'Europe — Grand'Place de Bruxelles ; 12.5 : „Center for Professional Hostesses — Bruxelles ; 14.5 : Ministère de l'Agriculture — Ostende — ABOS.